

ALGÉRIE-FRANCE
M^{me} Belloubet impressionnée par la rapidité du processus de modernisation de la justice en Algérie

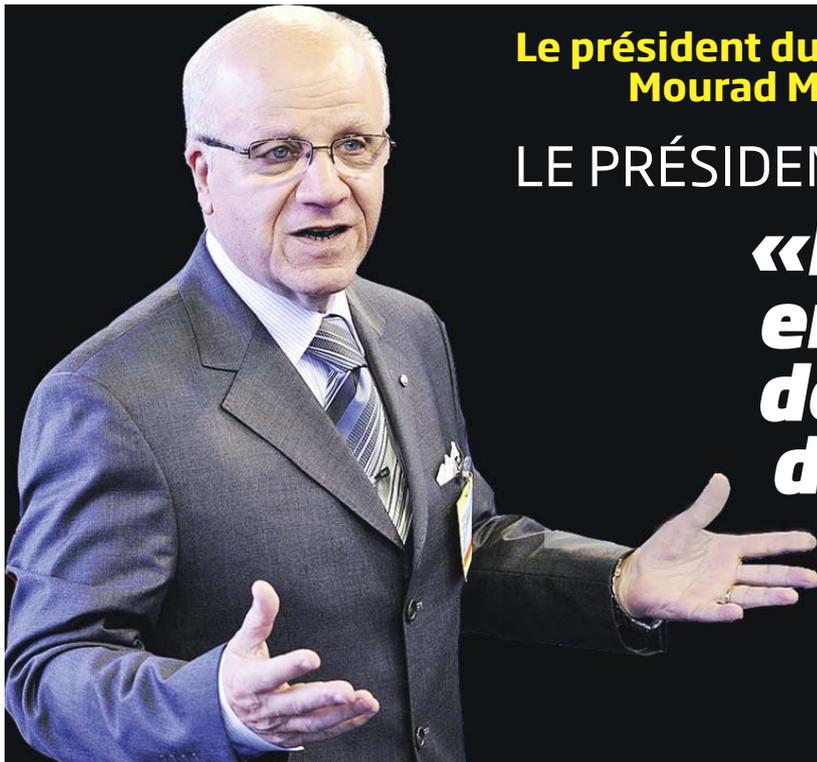
P. 6

ALGÉRIE-IRAN
Le ministre iranien des AE salue le rôle de l'Algérie dans la préservation de la stabilité en Afrique du nord, au Sahel et dans la région arabe

P. 6

ALGÉRIE-RUSSIE:
Tenue de la commission mixte de coopération du 28 au 30 janvier à Moscou

P. 7



Le président du Conseil constitutionnel Mourad Medelci nous quitte

LE PRÉSIDENT BOUTEFLIKA : «L'Algérie perd en la personne de Medelci l'un de ses grands hommes»

Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika a adressé, hier lundi, un message de condoléances à la famille du défunt Mourad Medelci, décédé lundi, dans lequel il a affirmé que l'Algérie perdait avec sa disparition «un de ses grands hommes».

P. 24

Le défunt inhumé hier au cimetière de Ben Aknoun à Alger

Le président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, décédé hier à Alger à l'âge de 76 ans, a été inhumé hier après-midi au cimetière de Ben Aknoun à Alger. Les obsèques se sont déroulées en présence notamment du président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mouad Bouchareb, du Premier ministre, Ahmed Ouyahia, ainsi que de hauts responsables de l'Etat, des membres du gouvernement, des personnalités politiques et nationales et des proches du défunt, ainsi que des représentants du corps diplomatique accrédité en Algérie.

P. 24



HYDROCARBURES

M. Guitouni : «Une meilleure valorisation des hydrocarbures par un appui sur les technologies modernes»

P. 5

FLN :

La date du Congrès extraordinaire fixée après la présidentielle

P. 4

NAVIGATION AÉRIENNE :

Généralisation du contrôle aérien par un système de surveillance par radars à l'horizon 2020

P. 3

SANTÉ

OTITE ET DOULEUR D'OREILLE DE L'ADULTE

Traitement et causes

P. p 12-13

SPORTS

TENNIS / ALGÉRIE :

Hydra AC, ou l'histoire d'un succès perpétuel

Le Tennis club d'Hydra (HAC), niché sur les hauteurs d'Alger, a toujours été depuis sa création un réservoir de champions qui ont marqué son histoire avec des résultats et succès sportifs inégaux et renforcé les rangs des différentes équipes nationales de la balle jaune.

P. 20

SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL :

Baisse de la production de près de 2% sur les 9 premiers mois de 2018

P. 6

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Un terroriste se rend aux autorités militaires à Adrar

P. 3

MÉTÉO

Pluie et grêle sur plusieurs wilayas de l'Est

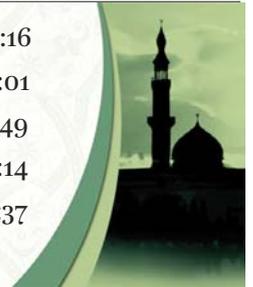
De fortes averses de pluie, accompagnées parfois d'orages et de grêles, affectent depuis hier, plusieurs wilayas de l'Est du pays, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par les services de l'Office national de la météorologie. Le BMS concerne les wilayas de Tizi-ouzou, Bejaïa, Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf, Sétif, nord de Bouïra, nord de Bordj Bou Arreridj, Mila, Constantine, Guelam et Souk Ahras, avec des cumuls qui atteindront ou dépasseront localement 40 mm, précise la même source.



Horaire des prières

Mardi 22 Joumada-al-oula 1440

Fajr	06:16
Dohr	13:01
Asr	15:49
Maghreb	18:14
Isha	19:37



SÛRETÉ NATIONALE

Le colonel Mustapha Lahbiri présent au salon international de la prévention routière



Sur invitation du ministre de l'Intérieur des collectivités locales et l'aménagement du territoire, M. Noureddine Bedoui, le Directeur général de la Sûreté nationale, le colonel Mustapha Lahbiri, a pris part, hier, au palais des expositions des pins Maritimes (Alger), à l'ouverture officielle du salon International de la prévention routière. Il est à signaler, que la Direction générale de la Sûreté nationale participe dans ledit salon par un stand dédié aux actions de prévention menées par la Sûreté Nationale dans le domaine de la prévention routière, mais aussi par des communications dispensées par des policiers spécialistes en la matière.

JEUNESSE ET SPORTS

Hattab à Mascara



Le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Hattab, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Mascara. Initialement programmée pour le lundi 28 janvier, cette visite a été reportée suite au décès du président du Conseil constitutionnel Mourad Medelci. Le ministre de la jeunesse et des Sport avait assisté en compagnie de hauts responsables de l'Etat, à l'enterrement du défunt.

MOUDJAHIDINE

Zitouni à Biskra

Le ministre des Travaux publics et des Transports, M. Abdelghani Zaâlâne, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Biskra.



TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

Zaâlâne à Saïda



Dans le cadre du suivi des projets du secteur, le ministre des Travaux publics et des Transports, M. Abdelghani Zaâlâne, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Saïda. Au cours de cette visite, le ministre inspectera plusieurs projets relevant de son secteur.

SALLE IBN KHALDOUN

2 films en projection

L'Etablissement arts et culture de la wilaya d'Alger, organise jusqu'au 30 janvier à la salle Ibn Khaldoun, la projection des films «Casse noisettes» et «Les animaux fantastiques». Les séances auront lieu respectivement à 15h et 19h.



Météo



	Max	Min
Alger	15°	10°
Oran	16°	12°
Annaba	13°	08°
Béjaïa	15°	09°
Tamanrasset	22°	04°

JEUDI À TIZI-OUZOU

Rencontre avec Lazhari Labter

La Direction de la culture de la wilaya de Tizi-Ouzou, organise jeudi 31 janvier à partir de 14h au niveau de la bibliothèque de lecture principale, une rencontre avec l'auteur Lazhari Labter.



SEAAL

Perturbation de l'AEP dans 5 communes de l'Est d'Alger



L'alimentation en eau potable sera suspendue aujourd'hui dans des communes de l'Est d'Alger, a indiqué un communiqué de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL). Dans le cadre du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable, en vue d'améliorer la desserte en eau des communes situées à l'Est d'Alger, la direction de l'hydraulique de la wilaya d'Alger procédera aujourd'hui, de 08h à 20h, à des travaux localisés dans la commune de Réghaïa, et ce, dans le cadre du raccordement d'une nouvelle conduite d'adduction, précise le communiqué. Ces travaux entraîneront une suspension de l'alimentation en eau potable dans les communes de Réghaïa, Heraoua, Bordj El Bahri, El Marsa et Ain Taya. La SEAAL précise que la situation se rétablira progressivement durant la nuit de mardi 29 janvier. Un dispositif de citernage sera mis en place afin d'assurer les usages prioritaires (établissements publics et hospitaliers), fait savoir la même source.

DEMAIN AU CHU D'ORAN

Conférence sur la maladie d'Alzheimer

La maladie d'Alzheimer constituera la thématique centrale d'une rencontre, prévue demain mercredi 30 janvier au Centre hospitalo-universitaire d'Oran (CHUO), a indiqué le président de l'Observatoire du handicap, de la réadaptation et de l'éthique en santé (OHRES). L'amélioration de la prise en charge des patients souffrant de la pathologie indiquée est l'objectif essentiel de ce séminaire donnant le ton à la 2ème édition du cycle de rencontres mensuelles intitulé "Les mercredis de l'OHRES", a précisé le Pr Khaled Layadi. Plusieurs professionnels de la santé prendront part à cette première table-ronde, placée sous le thème générique "Le vieillissement cognitif. Malades et familles de malades, entre contraintes et perspectives", a-t-il expliqué. La formation continue fait aussi partie des objectifs majeurs ciblés à travers le cycle de l'OHRES, qui est ouvert "à tous les sujets en rapport avec les pratiques dans le domaine de la santé", a souligné Pr Layadi.



AFFAIRES ETRANGÈRES

Agrément du représentant de l'OMPI en Algérie

Le gouvernement algérien a donné son agrément à la nomination de M. Mohamed Salek Ould Mohamed Ahmed Ethmane, en qualité de représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en Algérie, précise un communiqué du ministère des Affaires étrangères.



PALAIS DES EXPOSITIONS

13e Salon de l'emploi et de la formation



Sous le thème «Citoyenneté et économie digitale» l'Agence 3C, organise du 29 au 31 janvier au Palais des Expositions (Safex), la 13e édition du Salon national «Carrefour de l'emploi et de la formation». L'événement mettra en exergue l'importance de la ressource humaine et le rôle du recrutement et de la formation continue pour booster l'économie nationale et développer la compétitivité et la productivité de l'entreprise Algérienne.

GAZ ET PÉTROLE NON CONVENTIONNELS : Les réserves algériennes revues à la hausse (étude Alnaft)

Les réserves nationales estimées en hydrocarbures non conventionnelles ont été considérablement revues à la hausse permettant à l'Algérie de se hisser à la 3ème position pour le gaz et la 7ème position pour le pétrole au classement mondiale, a indiqué une nouvelle étude de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures «Alnaft», dévoilée lundi à Alger.

Selon cette étude présentée par le directeur de la promotion du domaine minier à Alnaft, Mahmoud Djidjeli, lors d'un atelier technique sur les géosciences, les ressources non conventionnelles algériennes sont estimées à 9.818 TCF (Trillion cubic feet) de gaz et 1.194 milliards de baril de pétrole, contre 6.025 TCF de gaz et 176 milliards de baril de pétrole dans les anciennes études réalisées dans la période 2012-2013.

Les ressources calculées dans le cadre de cette étude se répartissent sur les zones d'Ahnet-Timimoune (2.954 TCF de gaz/225 milliards baril de pétrole), d'Oued Mya-Mouydir (2.125 TCF de gaz/307 milliards barils de pétrole) de Tindouf (1.574 TCF de gaz /47 milliards barils de pétrole) de Reggane (1607 TCF de gaz/202 milliards barils de pétrole)

et de Berkine-Illizi (1.587 TCF de gaz /393 milliards barils de pétrole). Toutefois, en excluant les zones sous-terraines risquées (prendre en considération uniquement les profondeurs entre 800 et 3.600 mètres), le potentiel non-conventionnel total est estimé à 4.456 TCF de gaz/329 milliards barils de pétrole.

Comparativement aux anciennes études, il s'agit d'un bond significatif des réserves non conventionnelles (dans les zones non risquées) qui s'élève à 30% pour le gaz et 250% pour le pétrole. Avec ces nouvelles données, l'Algérie passera de la 4ème à la 3ème place dans le classement mondiale des réserves en matière de gaz de schiste, après les Etats-Unis et la Chine.

Pour le pétrole de schiste, l'Algérie passera au 7ème rang mondial

contre le 11ème rang dans le classement précédent, après la Russie, les Etats-Unis, la Chine, l'Argentine, la Libye et l'Australie. Menée en collaboration avec trois compagnies pétrolières internationales, cette étude a couvert plus d'un (1) millions de Km2.

Elle fait partie d'une série d'études d'Alnaft sur le potentiel minier algérien en hydrocarbures, qui inclue également quatre études sur le potentiel en gaz et pétrole offshore. Lors de son bilan sur l'état du domaine minier national en hydrocarbures, M. Djidjeli a indiqué que le groupe Sonatrach opère actuellement 13 autorisations de prospection avec 56 périmètres en phase de re-



cherche et 122 périmètres en exploitation. En outre, le groupe national opère «en partenariat», 2 autorisations de prospection attribuée en décembre 2018, avec 8 périmètres en phase de recherche et 49 périmètres en exploitation. Cependant, toutes ces activités sont concentrées dans les zones Est du pays, qui totalisent 29% seulement du domaine minier national. Les 71% restants ne sont pas couverts par des contrats de recherche ou d'exploitation, explique le responsable.

SÛRETÉ NATIONALE : Nécessité de renforcer la communication sécuritaire de proximité

L'Inspecteur général de la Sûreté nationale, le Contrôleur de police Hachichi Mohamed Tahar a mis en avant, lors de réunions d'orientation, tenues avec les forces de Sûreté de Djanet, d'In Amenas et d'Illizi, «l'impératif de renforcer la communication sécuritaire de proximité» et d'assurer une meilleure prise en charge des préoccupations des citoyens, à travers la relance des campagnes et des actions de sensibilisation», indique, lundi, un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Pour ce faire, souligne le communiqué, le même responsable a donné «aux Chefs des Services opérationnels, des instructions et des orientations pour la coordination et la consolidation des actions avec l'ensemble des partenaires sécuritaires sur le terrain, afin de garantir la sécurité du citoyen et de ses biens, dans le respect des principes des droits de l'Homme».

Ces rencontres d'orientation qu'effectue, l'Inspecteur général de la Police, depuis dimanche jusqu'à mardi, dans les wilayas de Djanet, In Amenas et d'Illizi, s'inscrivent dans le cadre de «la communication entre la base et la direction de la Sûreté nationale, en vue d'une meilleure prise en charge des préoccupations des fonctionnaires de police, sur orientation du Directeur général de la Sûreté nationale».

S'inscrivant au titre du programme qui englobe 26 wilayas, ces rencontres visent à «accompagner les efforts consentis par les forces de police sur le terrain, à travers l'ensemble du territoire national, afin de promouvoir la performance policière, et ce, en concrétisation des missions constitutionnelles de la DGSN pour la protection du pays et du citoyen et dans le respect des lois de la République».

A cette occasion, l'Inspecteur général de la SN a transmis, lors de ces rencontres, «un message de remerciements et de reconnaissance» du DGSN, le colonel Mustapha El Habiri, à l'ensemble des forces de police, «pour les efforts consentis dans la protection du citoyen et des biens et la lutte contre toutes les formes de criminalité et d'atteinte à l'ordre public». Il a également appelé l'ensemble des éléments de police à «poursuivre leurs efforts au service du citoyen et du pays».

LUTTE CONTRE LE TERRORISME Un terroriste se rend aux autorités militaires à Adrar

Un terroriste s'est rendu dimanche aux autorités militaires à Adrar en sa possession un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et quatre chargeurs de munitions garnis, indique lundi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, et grâce aux efforts des Forces de l'Armée nationale populaire (ANP), un terroriste s'est rendu, hier 27 janvier 2019, aux autorités militaires à Adrar, en 3ème Région militaire. Il s'agit de Fellani Ibrahim, dit «Abou Anes», qui avait rallié les groupes terroristes en 2011», note la même source, précisant que «ledit repentit était en possession d'un (01) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et de quatre (04) chargeurs de munitions garnis». Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, un détachement combiné de l'ANP «a arrêté à Adrar/3e RM, un (1) individu possédant un atelier de confection d'armes artisanales, contenant 48 fusils de chasse, quatre (4) pistolets artisanaux, deux (2) fusils semi-automatiques et 126 canons pour armes à feu, ainsi que divers objets utilisés dans la confection d'armes». En outre, un détachement de l'ANP «a saisi, à In-Guezam et Bordj Badji Mokhtar/6ème RM, sept (7) groupes électrogènes, trois (3) marteaux piqueurs et un (1) véhicule tout-terrain, ainsi que 3,1 tonnes de denrées alimentaires, alors que des éléments de la Gendarmerie Nationale ont saisi 14 kilogrammes de kif traité à Skikda/5ème RM», conclut la même source.

APS

NAVIGATION AÉRIENNE:

Généralisation du contrôle aérien par un système de surveillance par radars à l'horizon 2020

Le Centre régional de contrôle aérien, en cours de réalisation dans la wilaya de Tamanrasset, sera réceptionné en février prochain et graduellement doté d'un système de surveillance sophistiqué à même de permettre la généralisation du contrôle aérien par radar à l'horizon de 2020, a fait savoir, lundi à Alger, le Directeur général de l'Etablissement national de la navigation aérienne (ENNA), Youcef Safir.

Lors de son audition par la Commission des transports et des télécommunications de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen du projet de loi modifiant et complétant la loi n 98-06 du 27 juin 1998 définissant les règles générales relatives à l'aviation civile, M. Safir a fait savoir qu'un accord avait été conclu avec une entreprise espagnole pour doter le centre, deuxième de genre au niveau national, d'un système de surveillance plus sophistiqué avec un marché de 50 millions d'euros».

Le centre en question permettra, selon le même responsable, de généraliser le contrôle national aérien par radar au cours du premier trimestre de l'année 2020, indiquant que le contrôle aérien des avions par radar était limité actuellement au nord du pays grâce aux stations de contrôle radar situées à Alger, Anaba, Oran, et El-Oued, relevant du centre régional du contrôle aérien sis à Cherarba (Alger).

M. Safir a ajouté en outre que la génération de ce contrôle aérien par radar permettrait de suivre le mouvement des avions sur écran et se débarrasser, ainsi, des modes traditionnels appliqués dans le domaine aérien via télécommunication avec les tours de contrôles.

Dans l'objectif de parvenir à une

sécurisation exemplaire de la navigation aérienne à travers le territoire national, le responsable a fait savoir qu'il a été procédé à la réalisation de nombre de tours de contrôle dans les aéroports à travers l'ensemble du territoire national notamment à Alger, Constantine, Oran, Ghardaïa et Tamanrasset. Ces tours ont été réceptionnées en attendant leur entrée en service dans les mois à venir, a-t-il ajouté.

M. Safir a précisé que le trafic aérien dans l'espace aérien national s'est élevé à 270.000 vols annuellement, ajoutant que l'Etablissement national de navigation aérienne (ENNA) souhaitait atteindre plus de 325.000 vols dans les prochaines années.

Compte tenu de l'emplacement géographique de l'Algérie la rendant un centre de transit international notamment de l'Europe vers l'Afrique ou de l'Asie vers l'Amérique ou inversement, M. Safir a indiqué que le trafic aérien dans l'espace aérien national oscille entre 3% et 5% annuellement ces dernières années.

S'agissant des revenus de l'ENNA dont le chiffre d'affaire s'élève à 13 Mds Da, le responsable a fait savoir que son établissement participait à l'alimentation du Trésor public en devise étant donné que les avions étrangers payent l'ENNA en devise lorsqu'ils traversent le territoire national, soulignant qu'une partie de ces revenus sont utilisés par l'ENNA dans son budget de gestion et d'équipement tandis qu'une autre partie est versée à d'autres entreprises notamment les entreprises aéroportuaires et l'Office national de météorologie (ONM). Faisant savoir que l'ENNA a été nationalisé en 1968, M. Safir a indiqué que l'établissement employait près de 3400 travailleurs

dont 650 contrôleurs d'opérations aériennes, plus de 600 techniciens et ingénieurs, environ 600 agents activant au niveau des aéroports et près de 1.000 fonctionnaires administratifs.

Parmi les principales missions confiées à cette entreprise présente, à travers 36 aéroports sur l'ensemble du territoire nationale, la garantie de la sécurité des avions survolant l'espace aérien national et le suivi des vols.

Concernant le projet de loi amendement et complétant la loi n 98-06 de 1998 définissant les règles générales relatives à l'aviation civile, M. Safir a salué la proposition portant la création d'une Agence nationale autonome de l'aviation civile, susceptible d'organiser et de moderniser la gestion de l'aviation civile nationale, et de mettre fin aux méthodes traditionnelles et administratives de gestion.

Le projet de loi en cours de débat souligne la nécessité de créer une Agence nationale de l'aviation civile, d'autant que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), a recommandé à ses membres l'octroi de l'autonomie juridique et financière à l'Administration de leur aviation civile pour leur permettre d'accomplir pleinement leur mission et de trouver une solution au problème d'absence de mécanismes de financement. Cette Agence est dotée de l'autonomie de gestion et d'un réel pouvoir de décisions, en ce qui concerne le libre exercice des missions, dont elle est investie en tant qu'Autorité de régulation de l'aviation civile. L'Agence sera financée essentiellement par prélèvement sur les redevances de l'aviation civile, en vertu des dispositions de l'article 68 de la loi de finances 2005.

PRÉSIDENTIELLE: 127 prétendants dont 13 chefs de partis ont retiré les formulaire de souscription

Cent vingt sept (127) postulants à la candidature à l'élection présidentielle du 18 avril prochain, dont 13 chefs de partis politiques, ont procédé au retrait des formulaires de souscription de signatures individuelles, indique le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire dans un communiqué rendu public dimanche. Selon un bilan provisoire, arrêté dimanche à 17 heures, 127 lettres d'intention de candidature ont été déposées au ministère, soit 13 émanant de présidents de partis politiques et 114 de prétendants indépendants, précise le ministère, ajoutant que «les concernés ont pu bénéficier des quotas de formulaires de souscription, en application des dispositions légales en vigueur». «Les opérations se poursuivent au fur et à mesure que les demandes sont formulées et se déroulent dans de bonnes conditions», note la même source. Les présidents de partis politiques qui ont postulé à la candidature à l'élection de la présidence de la République sont Belaid Abdelaziz, du Front El-Moustakbel, Adoul Mahfoudh, du Parti de la victoire nationale (PVN), Ali Benflis, du parti Talaia El Hourriyet, Ahmed Gouraya, du Front des jeunes démocrates pour la citoyenneté (FJDC), Ali Zeghdoud, du Rassemblement algérien (RA), Guerras Fethi, du Mouvement démocratique et social (MDS), Ali Faouzi Rebaine, du parti Ahd 54, Omar Bouacha du Mouvement El Infitah, Mohamed Hadeif, du Mouvement national de l'espérance (MNE), Abdelkader Bengrira, du Mouvement El Binaâ, Salim Khalfa, du Parti de la jeunesse démocratique (PJD), Aïssa Belhadi, du Front de la bonne gouvernance (FBG), et Abderazzak Makri, du Mouvement de la société de la paix (MSP). Le dernier délai de dépôt des dossiers de candidature pour l'élection du président de la République est fixé au 3 mars 2019 à minuit, avait annoncé le Conseil constitutionnel.

PRINCIPE DE L'EXCEPTION D'INCONSTITUTIONNALITÉ : La recevabilité de la procédure tribunaire du «sérieux» de son argumentaire

Le «sérieux» d'une requête est la condition sine qua non fixant la recevabilité ou pas de la procédure d'exception d'inconstitutionnalité d'une disposition législative, ont indiqué les participants à un colloque régional sur le thème «Principe de l'exception d'inconstitutionnalité» tenu dimanche à l'École supérieure de Magistature de Koléa (Tipasa). «S'il est vrai que la Loi organique, devant entrer en vigueur le 7 mars prochain, offre la possibilité au citoyen de remettre en cause l'inconstitutionnalité d'une disposition législative, renforçant ainsi ses droits et ses libertés démocratiques, elle peut également être exploitée à des fins opportunistes visant à retarder les délais de jugement d'une affaire donnée», ont estimé des intervenants lors de cette rencontre organisée par la Cour d'Alger, avec la participation de magistrats, d'avocats, d'huissiers de justice et d'universitaires des wilayas dans le Centre du pays. Les participants au colloque ont souligné l'importance du «sérieux de l'argumentaire de la procédure, avant d'engager la requête d'exception d'inconstitutionnalité et sa transmission à la Cour suprême ou au Conseil d'Etat «seuls habilités à se prononcer sur la recevabilité ou l'irrecevabilité de la procédure», ont-ils assuré. Dans sa communication intitulée «L'exception d'inconstitutionnalité devant le juge de fond», la présidente de la chambre d'accusation de la Cour d'Alger, Yamina Guerfi, a proposé la mise en place, au niveau des tribunaux, de «commissions chargées de l'examen du sérieux de la procédure d'exception d'inconstitutionnalité», non sans affirmer que le «Conseil constitutionnel est le seul habilité à juger de la non conformité de la disposition législative concernée, et son annulation». «Ce n'est qu'une fois le sérieux de la requête attesté qu'elle est transmise à la Cour suprême ou au Conseil d'Etat», selon la magistrate, qui a précisé que «le recours en exception d'inconstitutionnalité au niveau d'une juridiction est suspensif, sauf lorsqu'il est question de statuer sur une cessation de détention ou en cas d'urgence, notamment». Elle a particulièrement souligné le rôle dévolu à cette procédure légale, «en vigueur dans les pays développés, tels que les Etats unis d'Amérique et la France, dans la consolidation de la démocratie». A noter que cette Loi organique n° 16-22 fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de l'exception d'inconstitutionnalité et qui englobe 28 articles, entrera en vigueur le 7 mars 2019, soit après expiration d'un délai de trois ans à compter de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions constitutionnelles de 2016. En prévision de cette mise en œuvre, une décision a été prise en vue de l'intégration d'un module sur l'exception d'inconstitutionnalité dans la formation de base des magistrats au niveau de l'École de Koléa, outre la programmation d'une série de sessions de formation continue des magistrats, parallèlement à l'organisation de rencontres et ateliers de travail sur le même thème, en coordination avec le Conseil constitutionnel. Pour le juge Rouabhi Mohamed, président de la chambre au Conseil d'Etat, la procédure d'exception d'inconstitutionnalité est un droit accordé à tout citoyen (justiciable) à condition qu'elle soit «réaliste et bien étudiée», considérant le fait, a-t-il ajouté, que tout article de loi est soumis au contrôle du Conseil constitutionnel avant sa promulgation et entrée en vigueur. Il s'agit, néanmoins, d'une procédure permettant l'assainissement du système légal algérien de toute législation non conforme à la Constitution, considérée comme la Loi suprême du pays, a-t-il estimé. «La différence de visions peut contribuer à l'enrichissement des débats à ce sujet», a observé, pour sa part, le procureur général près la Cour d'Alger, Ben Kethir Benaïssa.

APS

FLN : La date du Congrès extraordinaire fixée après la présidentielle

L'Instance dirigeante du parti du Front de libération nationale (FLN) a décidé de fixer la date de la tenue du prochain congrès extraordinaire du parti, après l'élection présidentielle, prévue le 18 avril prochain.

«Les membres de l'instance dirigeante du FLN ont décidé, à l'issue de larges concertations, le report de la tenue du congrès extraordinaire du parti, après l'élection présidentielle», a déclaré à l'APS, Saïd Lakhdari, membre de l'instance dirigeante du FLN, précisant «qu'il a été décidé de la tenue de ce congrès après cette échéance électorale qui constitue actuellement une priorité pour le parti».

Abordant les raisons de ce report, M. Lakhdari a expliqué que «la préparation du congrès extraordinaire d'un parti de l'envergure du FLN, exige des capacités matérielles et humaines, ainsi que suffisamment de temps», ajoutant que «l'instance dirigeante a préféré préparer convenablement ce rendez-vous important car elle mise sur l'organisation d'un congrès fédérateur et à la hauteur de la réputation du parti».

Dans ce contexte, le Coordonnateur de l'Instance dirigeante du parti du FLN, Mouad Bouchareb poursuit la tenue de rencontres bilatérales avec d'anciens dirigeants du parti, en vue «de rassembler les rangs des militants», en prévision de



la tenue du congrès extraordinaire. Sa dernière rencontre était avec l'ancien dirigeant et l'actuel ambassadeur d'Algérie à Tunis, Abdelkader Hadjar, durant laquelle il a passé en revue les derniers développements sur la scène politique nationale et les enjeux du parti lors de l'élection présidentielle et du congrès extraordinaire».

M. Bouchareb avait affirmé que «le parti est en passe de se préparer pour la Présidentielle, d'autant qu'il jouit d'une grande expérience dans la gestion des élections et se trouve toujours prêt à

contribuer au succès de cette élection».

S'agissant de l'instance exécutive chargée de la préparation du congrès extraordinaire du parti, en coordination avec la direction politique actuelle, M. Bouchareb a indiqué que «le nombre des membres de cette instance variera entre 30 et 50 membres. Le plus important c'est leur valeur dans l'encadrement des militants et non dans leur nombre», a-t-il ajouté. Il avait fait état de la préparation d'une «feuille de route dans un futur très proche. Nous œuvrons avec sérieux et

rigueur, sans précipitation, pour la tenue du congrès», ajoutant que le congrès extraordinaire «réunira toutes les compétences du parti, sans exclusion aucune, ni discrimination, car le parti a besoin de conjuguer tous les efforts de ses militants, afin de parvenir à la tenue d'un congrès extraordinaire complémentaire, honorable pour l'histoire et les principes du parti et à la mise en place d'un comité central représentatif de toutes les parties, sur la base d'une action militante saine, correcte et enracinée».

APN:

La commission des affaires juridiques poursuit l'examen du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre la corruption

La commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) a poursuivi lundi l'examen des dispositions du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre la corruption, a indiqué un communiqué de l'APN. La commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de

l'APN, présidée par Ammar Djilani a poursuivi l'examen des dispositions contenues dans le projet de loi modifiant et complétant la loi 06-01 du 21 Moharrem 1427 correspondant au 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption. La commission avait entamé l'examen des dispositions du texte de loi, dimanche,

et ce après sa présentation, lundi 21 janvier, par le représentant du gouvernement, le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Tayeb Louh. Dans le cadre de l'examen de cette loi, la commission avait reçu, mardi dernier, un nombre de spécialistes et d'enseignants universitaires pour enrichir le texte de loi, a conclu la même source.

SYNDICAT

Commémoration du 22^{ème} anniversaire de l'assassinat de l'ancien SG de l'UGTA Abdelhak Benhamouda

Une cérémonie de recueillement a été organisée lundi à Alger à la mémoire de l'ancien secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelhak Benhamouda, assassiné le 28 janvier 1997 par des terroristes.

Organisée au siège de la centrale syndicale, la cérémonie s'est déroulée en présence notamment du secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi Saïd, du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mourad

Zemali, ainsi que des représentants de partis politiques et d'associations de la société civile. Une gerbe de fleurs a été déposée sur la stèle commémorative avant la lecture de la Fatiha du Saint Coran. M. Zemali a mis en avant, à cette occasion, le parcours de feu Benhamouda, dont le combat pour le développement et la stabilité de l'Algérie «n'est plus à décrire».

«C'est un grand militant qui s'est consacré durant tout son parcours à sa patrie jusqu'au dernier instant de sa vie», a-

t-il souligné. Pour sa part, M. Sidi Saïd a rendu hommage «aux martyrs de la nation qui se sont sacrifiés, à l'image de Abdelhak Benhamouda, pour l'Algérie», ajoutant que «ce combat ne s'arrête pas et se poursuit aujourd'hui à travers les militants qui travaillent la préservation de la paix et de la stabilité sociales».

«Grâce à la stabilité sociale qui est le fruit du dialogue, et à travers la solidarité, également, nous pourrions transmettre à la jeunesse et à la société en général un

message d'unité et d'espoir à même de franchir de nouvelles étapes de développement du pays», a-t-il soutenu. Il est à rappeler que Abdelhak Benhamouda est l'un des fondateurs du comité national de défense de la République après l'arrêt du processus électoral en 1992. Il a été assassiné par des terroristes le 28 janvier 1997 à la place du 1er mai, devant la Maison du peuple, après avoir échappé auparavant à une tentative d'assassinat à la cité Garidi.

HYDROCARBURES

M. Guitouni : « Une meilleure valorisation des hydrocarbures par un appui sur les technologies modernes »

Le domaine minier national en hydrocarbures doit s'appuyer sur les techniques et technologies modernes afin de mieux valoriser les richesses qui restent toujours « sous-explorées » en Algérie, a indiqué lundi à Alger le ministre de l'Énergie, Mustapha Guitouni.

Dans une allocution, lue en son nom par le chef de cabinet du ministère Zoubir Djouabri, lors d'un atelier technique sur les géosciences, le ministre a souligné que « le principal objectif qui guide la politique du secteur est de mettre en évidence de nouvelles réserves d'hydrocarbures, y compris celles accessibles par l'amélioration de taux de récupération des gisements matures ». Selon M. Guitouni, le domaine minier en hydrocarbures compte de nombreux champs matures cumulant plusieurs décennies de production, ce qui impose l'introduction de nouvelles technologies avec des techniques de récupération assistée afin d'en améliorer les performances.

« Nos gisements d'hydrocarbures les plus anciens, tels que Hassi Messaoud et Hassi R'mel, produisent en continu depuis des décennies et recèlent encore des volumes de réserves restants considérables à exploiter », a-t-il affirmé. Dans ce sens, il a insisté sur l'importance de tirer



profit des solutions techniques et technologiques existantes en associant davantage le monde scientifique pour préserver à moyen et long termes l'indépendance énergétique de l'Algérie.

« Il est une réalité que la paradigme de la découverte des grands gisements a effectivement laissé place à de nouvelles approches imposées par des circonstances d'ordre géologique, mais aussi technique et technologique, telle que l'amélioration de taux de récupération », a soutenu M. Guitouni. Il a rappelé, dans ce cadre, que durant la crise pétrolière que l'industrie vient de traverser, la technologie et l'innovation

avaient constitué « les atouts principaux des compagnies et des acteurs du domaine pour assurer leur survie et leur maintien ».

« Le vaste domaine minier hydrocarbures algérien demeure sous-exploré. Seul un tiers de ce domaine est exploré alors que les deux tiers devront l'être dans l'avenir et confirmeront les grandes potentialités que recèle le domaine minier national », a-t-il encore noté. De son côté, le président de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft), Arezki Hocini, a fait savoir que l'augmentation du taux de récupération de 10%, grâce aux nouvelles tech-

niques et technologies, permettra de prolonger de 30 ans les gisements matures. Selon lui, le taux de récupération dans les gisements algériens se situe actuellement entre 20 et 30%. Organisé par Alnaft en collaboration avec l'Association européenne des géoscientifiques et ingénieurs (EAGE), cet atelier technique sur les géosciences, qui se tient du 28 au 30 janvier, regroupe des experts et spécialistes dans le domaine de l'exploration pour échanger sur les différentes thématiques relatives à la récupération améliorée de pétrole dans les champs matures et l'évaluation de réserves profondes.

AGROALIMENTAIRE

Le 17^{ème} Salon international de l'agroalimentaire « Djazagro » du 25 au 28 février à Alger

Le Salon international de l'agroalimentaire « Djazagro » tiendra sa 17^{ème} édition du 25 au 28 février prochain à Alger avec une augmentation du nombre des entreprises algériennes participantes, ont indiqué lundi les organisateurs de cette manifestation économique. Près de 160 exposants algériens prendront part à cette édition, dont la plupart sont des fabricants d'équipements et des producteurs en agroalimentaire, a indiqué le représentant d'un des co-organisateurs du salon, Nabil Bey Boumezrag, lors d'une conférence de presse.

« Au cours des cinq (5) dernières années, ce salon a vu une hausse de 30% des exposants nationaux », a-t-il fait savoir en notant le nombre et la capacité croissants des entreprises locales dans la production agroalimentaire. Quant à la participation étrangère, elle sera représentée par plus de 720 exposants de 34 pays et représentant des différentes filières de l'agroalimentaire. Par ailleurs, pour faciliter les échanges et nouer d'éventuels partenariats durant la tenue du salon et apporter un sou-

tien aux entreprises étrangères souhaitant s'implanter en Algérie, les organisateurs prévoient plusieurs rencontres au profit des exposants tels que des ateliers dédiés à la boulangerie industrielle.

Partenaire du salon, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) organisera des rencontres « invest & export business meetings », et ce, sous forme d'une table ronde sur différents thèmes dont la réglementation algérienne des investissements, la sécurisation financière et contractuelle ainsi que les taxes et douanes à l'export.

Pour sa part, la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française tiendra une rencontre axée sur l'investissement en Algérie du point de vue des sociétés étrangères. Des conférences plus techniques sont également au programme tels l'emballage et la valorisation de la production locale.

Un colloque à destination des investisseurs algériens, intitulé « Industrie agroalimentaire, comment optimiser vos usines », sera également au menu du salon.

D'autre part, pour la seconde

année consécutive, Djazagro valorisera directement les nouveautés des exposants à travers une plateforme accessible directement depuis son site internet (www.djazagro.com).

Les exposants peuvent, d'ores et déjà, y déposer toute information utile sur les nouveaux produits et/ou produits phares qui seront présentés au salon.

Présente à cette conférence de presse, la directrice de ce salon, Olivia Milan, a indiqué que ce rendez-vous se développe de l'amont à l'aval du secteur agroalimentaire à travers la valorisation du produit agricole jusqu'à sa mise en valeur et son emballage.

« L'agroalimentaire est l'une des industries les plus dynamiques et les plus structurées après celle des hydrocarbures et des mines », a-t-elle relevé. Selon elle, les principales filières représentées au salon seront celles des boissons, des produits laitiers, des pâtes, du conditionnement et de l'emballage. Le salon Djazagro est co-organisé par la CACI et les sociétés françaises Comexposium et Promosalons.

SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL: Baisse de la production de près de 2% sur les 9 premiers mois de 2018

La production industrielle du secteur public a reculé de 1,9% durant les neuf premiers mois 2018 par rapport à la même période de l'année 2017, a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (Cette baisse s'explique par le recul de la production dans cinq (5) secteurs industriels, note l'Office. Il s'agit, en premier lieu, des Industries Sidérurgiques, Métalliques, Mécaniques, Électriques et Electroniques (ISMME) dont la production a baissé de 10,1%.

Cette variation négative de ce secteur est due à des baisses enregistrées essentiellement par la branche sidérurgie et transformation de fonte et acier (-42,8%), la construction des véhicules industriels (-35,6%) et l'équipement mobilier métallique (-30,3%).

Par contre, les branches des ISMME qui ont connu une augmentation de la production sont celles de fabrication des biens de consommation mécanique (+388%), la production et transformation des métaux non ferreux (+48,3%) et la fabrication des biens d'équipement électriques (+9,2%).

Pour les Industries Textiles, elles ont connu une contre-performance avec une baisse de la production de 8,4% entre les deux périodes de comparaison. Cette baisse a été relevée tant au niveau de la production des biens intermédiaires textiles (-9,1%) que des biens de consommation textiles (-7,8%). Quant au secteur des Matériaux de Construction, Céramique et Verre, il a connu un léger recul de 0,9% sur les neuf premiers mois 2018 par rapport à la même période de l'année 2017.

Cette variation négative a été engendrée par la branche des matériaux de construction et produits rouges (-14,4%) et la fabrication des liants hydriques (-1,4%). Dans ce secteur, les branches qui ont connu une évolution positive sont les produits en ciment et matériaux de construction divers (+32,2%) et l'industrie du verre (+13,7%). Concernant les industries de Bois, Liège et Papier, la production s'est réduite de 0,2% en raison de l'industrie de l'ameublement (-16,4%) et l'industrie du liège (-11,8%).

Cependant, la production a augmenté dans la branche de la menuiserie générale (+46%) et la transformation du papier (+6,2%). En ce qui concerne le secteur des Hydrocarbures, la production a reculé de 5% sur les neuf premiers mois de 2018 par rapport à la même période de l'année 2017. Ainsi, la production dans la branche de liquéfaction du gaz naturel a diminué de 15,3%, ce qui a largement contribué à la tendance baissière dans ce secteur. En outre, la production du pétrole brut et de gaz naturel a enregistré une baisse de 3,5%, ainsi que le raffinage du pétrole brut qui a reculé de 2,1%.

Hausse de la production dans six secteurs industriels

Par ailleurs, l'Office indique que des évolutions positives ont été enregistrées dans six (6) secteurs industriels: Mines et carrières, Cuirs et Chaussures, Industries chimiques, Industries Agro-alimentaires, Industries diverses et Énergie (électricité).

Ainsi, les industries des Mines et carrières ont connu une croissance de 12%. Toute les branches de ce secteur ont augmenté à l'exception de celle de l'extraction du sel qui a reculé de 3,7%. Les autres activités relevant de ce secteur ont contribué à cette performance, notamment, l'extraction de minerai de fer (+46,6%), l'extraction de phosphate (14,3%) et l'extraction de la pierre argile et sable (+11,3%).

Les industries des Cuirs et chaussures ont connu une hausse de 10,6%. Cette amélioration est perceptible au niveau des biens intermédiaires (+11,5%) et des biens de consommation (+9%). Dans le secteur des Industries Chimiques, la production a augmenté de 5,8% en raison essentiellement des industries de fabrication de la résine synthétique (+71,8%), des produits pharmaceutiques (+19,6%) et de la fabrication des engrais et pesticides (+8,4%).

Mais des baisses ont caractérisé la chimie organique de base (-22,2%) et la fabrication de peinture (-8,4%). De même, les industries Agro-alimentaires ont enregistré une hausse de 1,9%. Ainsi, à l'exception de l'industrie des tabacs et allumettes qui a accusé une baisse de 15,5%, le reste a affiché des variations positives: la fabrication des produits alimentaires pour animaux (+15,5%), l'industrie du lait (5,2%) et le travail du grain (+3,2%).

Par ailleurs, la plus forte hausse a été enregistrée par le secteur des Industries Diverses en augmentant de 30,3%. Pour le secteur de l'Énergie (électricité), il a connu une légère hausse de 0,2% entre les deux périodes de comparaison, précisent les données statistiques de l'Office. Pour rappel, la production industrielle du secteur public a enregistré une croissance moyenne annuelle de 2,3% en 2017 par rapport à 2016.

ALGÉRIE - IRAN Le ministre iranien des AE salue le rôle de l'Algérie dans «la préservation de la stabilité en Afrique du nord, au Sahel et dans la région arabe»

Le ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, a salué le rôle de l'Algérie dans «la préservation de la stabilité en Afrique du Nord, au Sahel et dans la région arabe», et ce lors de l'audience qu'il a accordée, dimanche, au président de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée populaire nationale (APN), Abdelhamid Si affif, a indiqué lundi un communiqué de l'Assemblée.

Lors de sa rencontre avec M. Si Affif et la délégation l'accompagnant à Téhéran, dans le cadre d'une visite officielle en Iran, le chef de la diplomatie iranienne a exprimé la haute considération de son pays «pour l'Algérie et son président Abdelaziz Bouteflika», tout en saluant «le rôle de l'Algérie dans la préservation de la stabilité en Afrique du Nord, au Sahel et dans la région arabe». Le responsable iranien a mis l'accent sur «l'attachement» de Téhéran au «renforcement de la coopération avec l'Algérie, en adéquation avec la volonté politique exprimée par les dirigeants des deux pays».

Cette rencontre qui a permis d'évoquer plusieurs questions relatives à l'état des relations bilatérales et l'avenir de la coopération entre les deux pays, a été l'occasion pour M. Si Affif de mettre en exergue «de sérieuse, l'équilibre et l'attachement à la défense du droit et de la justice», des valeurs marquant la politique étrangère algérienne, précisant que l'Algérie «a réussi à retrouver sa place sur la scène internationale, après la décennie noire, grâce à l'expérience et à la sagesse du président de la République qui lui a également permis de conforter sa cohésion et sa sécurité et lui a évité un avenir désastreux».

Par ailleurs, Si affif a appelé à «la conjugaison des efforts en matière de lutte contre le terrorisme, qui menace les pays de la région», appelant à «faire prévaloir les solutions pacifiques et consensuelles pour le règlement des crises, tout en bannissant la violence et l'ingérence dans les affaires internes de pays».

«La diplomatie parlementaire est à même d'apporter des contributions précieuses aux efforts de coopération, après sa consécration par la constitution algérienne, en tant qu'alternative aux canaux de la diplomatie officielle».

ALGÉRIE - GHANA

Installation du groupe parlementaire d'amitié Algérie-Ghana

Le groupe parlementaire d'amitié Algérie-Ghana a été installé dimanche au siège de l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence de l'ambassadeur du Ghana à Alger, Nana Kwesi Arhin et d'un représentant du ministère des Affaires étrangères, a indiqué un communiqué de l'APN.

Supervisant la cérémonie d'installation du groupe parlementaire, le vice-président de l'APN, Abderrezak Terbeche a passé en revue «l'état des relations historiques, solides et distinguées, unissant les deux pays», se réjouissant du rapprochement des vues entre les deux pays vis-à-vis de différentes questions soulevées, a ajouté le communiqué.

M. Terbeche a souligné en outre «la nécessité de hisser la coopération au plus haut niveau, afin de parvenir

ALGÉRIE - FRANCE

La convention relative à l'extradition de criminels «conforme» aux principes des droits de l'Homme (Louh et Belloubet)

La nouvelle convention relative à l'extradition de criminels entre l'Algérie et la France, signée dimanche à Alger, est «conforme» aux principes du respect des droits de l'Homme et garanties des libertés fondamentales ainsi que la protection des données personnelles, ont estimé le ministre de la Justice et Garde des sceaux Tayeb Louh et son homologue française, Nicole Belloubet.

Saluant la signature de ce type de convention qui «intervient dans un contexte de modernisation du cadre conventionnel liant les deux pays dans le domaine juridique et judiciaire, conclut dans les années soixante», les deux ministres ont qualifié cette étape de «très importante» qui scelle l'aboutissement de six ans de négociations.

Dans une déclaration prononcée à l'issue de la signature de la convention et les entretiens qu'ils ont eus, M. Louh a indiqué que cette convention est conforme au principe du «respect des droits de l'Homme et la garantie des libertés fondamentales» et stipule que «les parties s'engagent à se livrer réciproquement, les personnes poursuivies ou condamnées par leurs autorités judiciaires compétentes».

La convention «a également abordé les motifs de refus d'extradition, y compris ce que prévoit l'article 3, qui empêche l'extradition des citoyens», a-t-il déclaré, citant les autres nouveautés apportées dans ce document, à savoir «l'introduction de dispositions relatives à la protection, au cours de l'enquête, des données à caractère personnel et de leur utilisation seulement dans les limites autorisées par la convention».

M. Louh n'a pas manqué de rappeler le «développement rapide» de la criminalité organisée et transnationale, qui est aujourd'hui une menace, a-t-il insisté, pour le monde, notamment le terrorisme. «La lutte contre la criminalité, en particulier le terrorisme, exige une véritable solidarité internationale pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et la stabilité des sociétés et même sur l'évolution des démocraties», a averti le ministre, rappelant la souffrance et la lutte qu'a menée l'Algérie dans les années 90, contre les affres du



terrorisme. Il a dans ce cadre, souligné l'importance d'une coopération judiciaire à même de garantir, a-t-il fait remarquer, les libertés fondamentales et le respect de la diversité des cultures et des civilisations.

Tout en rappelant que la première étape de la modernisation du cadre juridique et judiciaire entre l'Algérie et la France a été la signature de la convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale le 5 octobre 2016, entrée en vigueur le 1er mai 2018, Louh a qualifié de «très fructueux» les entretiens qu'il a eus avec son homologue française et qui ont porté sur plusieurs dossiers, notamment la question de la mise en oeuvre des commissions rogatoires émanant des autorités judiciaires des deux pays, la coopération dans le domaine institutionnel et l'échange d'expérience tel que les programmes de jumelage. De son côté, la ministre française a rappelé que la convention d'extradition qu'elle a quali-

fiée de «très importante, scelle l'aboutissement de six ans de négociations, précisant que cette durée s'explique par «la complexité et la sensibilité des questions juridiques soulevées».

Tout en saluant dans ce contexte la «très bonne coopération» des deux pays dans le domaine de la justice, Mme Belloubet a fait savoir que les liens entre les deux Etats s'illustrent également par «la participation nombreuse de magistrats aux actions de formation de l'Ecole nationale de la magistrature, par le jumelage entre nos deux juridictions et nos administrations pénitentiaires».

A noter par ailleurs, que les deux ministres ont fait savoir que le projet des conventions judiciaires en matière civile et commerciale est en cours de négociations entre les experts des deux pays.

Un projet qui viendra compléter, a déclaré M. Louh, l'arsenal juridique et judiciaire dans le domaine de la coopération internationale entre les deux pays.

Mme Belloubet «impressionnée par la rapidité» du processus de modernisation de la justice en Algérie

La ministre de la Justice française, Nicole Belloubet, s'est dite, lundi à Alger, «impressionnée par la rapidité» du processus de modernisation du secteur de la justice en Algérie.

«Je suis impressionnée par la rapidité de la mise en place du processus de modernisation du secteur de la justice en Algérie».

J'en avais entendu parler et souhaité voir comment cela s'est fait, car nous sommes en

France en train de construire ce type de modernisation qui est très complexe», a déclaré Mme Belloubet à la presse, en marge de sa visite au siège de la Direction générale de la Modernisation de la Justice. «Nous avons des difficultés en France à arriver à ce résultat en si peu de temps», a-t-elle également affirmé au Directeur général de la Modernisation, Akka Abdelhakim, qui lui a fourni des explications sur les

grands axes de ce processus. Un processus dont elle relèvera «l'indispensabilité» pour une justice «plus efficace et plus rapide» au profit des magistrats et des citoyens, d'une part et pour une justice «plus transparente et plus aisément accessible» aux citoyens, d'autre part.

La ministre de la justice française s'est montrée particulièrement «intéressée» par le système informatisé et intranet permettant notam-

ment au secteur de la justice une «centralisation et une numérisation» de l'ensemble de ses données et archives, dont les plus anciennes remontent à 1801.

M. Akka a fait savoir à son hôte que près de 1.000 fonctionnaires relevant «tous du ministère de la Justice», eurent à la mise en œuvre de ce processus d'informatisation, engagé depuis 2014, dont 100 ingénieurs développeurs travaillant «à plein temps».

part, exprimé sa satisfaction pour les efforts consentis en vue de promouvoir la coopération bilatérale», appelant à «sa diversification pour inclure d'autres domaines».

Il s'est félicité en outre «du progrès réalisé par l'Algérie» et qui lui a permis d'accéder à des perspectives économiques prometteuses, affirmant que le groupe d'amitié donnerait un élan aux relations de coopération dans divers domaines».

De son côté, le président de ce groupe parlementaire, le député Mourad Taous a estimé que «ce mécanisme se veut un trait d'union entre les deux pays dans le but de renforcer les relations de coopération et réaliser davantage de rapprochement», a conclu le communiqué.

ALGÉRIE - UE Vers une approche inclusive et intersectorielle en matière d'insertion des personnes handicapées

Une nouvelle stratégie nationale d'insertion des personnes handicapées, dans le milieu du travail en Algérie, à travers une approche inclusive et intersectorielle, sera élaborée prochainement dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association avec l'Union européenne (P3A).

Il s'agit de mettre en œuvre un dispositif opérationnel et multisectoriel dédié spécifiquement à l'insertion professionnelle des handicapés, selon les organisateurs d'un séminaire intervenant à la clôture du projet de jumelage entre l'Algérie et la France portant insertion des personnes handicapées dans le milieu du travail, lancé en 2017 à Alger, dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association avec l'Union européenne (P3A).

Ce projet d'appui au renforcement des capacités du ministère de la Solidarité nationale dans sa démarche pour favoriser l'insertion des personnes handicapées, a été financé par l'UE pour un montant de 1,2 million d'euros, dans le cadre du Programme d'appui P3A, rappelle-t-on.

Améliorer la mise en œuvre de l'approche stratégique en matière d'insertion des personnes handicapées, l'encadrement des infrastructures spécialisées, les programmes de formation et l'employabilité des personnes handicapées et formaliser les relations et les échanges avec le mouvement associatif, sont parmi les résultats de ce projet.

A cette occasion, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, Ghania Eddalia a souligné que ce projet de jumelage représentera «une valeur ajoutée et une étape importante en termes d'expériences visant à soutenir l'autonomie et le droit au travail



des personnes handicapées».

«Nous considérons également qu'il s'agit d'un modèle dynamique de coopération avec l'UE dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association qui mérite l'appréciation et la reconnaissance», a-t-elle dit.

Mme Eddalia a également révélé qu'un travail est en cours pour élargir la consultation concernant la révision et l'actualisation de la loi 02-09 du 8 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées, pour l'adapter aux dispositions de la convention internationale et pour se conformer aux réalités nationales et afin de renforcer les dispositions sur lesquelles des lacunes ont été enregistrées. «Il est également nécessaire

aujourd'hui de déployer tous les efforts possibles pour permettre aux citoyens et aux employeurs en particulier de mieux percevoir le handicap, et notamment éliminer la discrimination, les préjugés et les inquiétudes injustifiées liées aux qualifications et aux capacités des personnes handicapées», a-t-elle souligné.

Pour sa part, le Chef de Délégation de l'Union Européenne en Algérie, l'ambassadeur John O'Rourke, a affirmé que «l'enthousiasme autour de ce jumelage aura permis d'entamer plusieurs initiatives qui donneront leurs fruits bientôt», soulignant que les politiques d'accompagnement des personnes handicapées «nécessitent un engagement collectif».

ALGÉRIE - RUSSIE: Tenue de la commission mixte de coopération du 28 au 30 janvier à Moscou



Les travaux de la 6ème session de la commission mixte intergouvernementale Algéro-russe de coopération économique, commerciale scientifique et technique se tiennent du 28 au 30 janvier 2019 à Moscou (Russie), a indiqué lundi le ministère des Finances dans un communiqué.

Le ministre des Finances, Aderrahmane Raouya, se déplace en Russie pour coprésider avec le ministre russe de l'énergie, Alexandre Novak, les travaux de cette session qui se tiendront les 28 et 29 janvier en cours au niveau des experts et le 30 janvier au niveau des ministres, précise le communiqué.

Selon la même source, cette rencontre permettra de passer en revue les relations de coopération qui lient les deux pays et de dresser le bilan de l'état de mis en œuvre des recommandations consignés au procès-verbal de la 8ème session qui s'était tenue à Alger du 18 au 20 septembre 2017.

Elle sera également mise à profit, continue la même source, pour identifier de nouvelles actions pour impulser une dynamique nouvelle à la coopération bilatérale multisectorielle.

La tenue de cette session de la Commission mixte s'inscrit dans le prolongement de la visite officielle en Algérie les 23 et 24 janvier 2019 du ministre des Affaires étrangères de la fédération de Russie, Sergueï Lavrov, a souligné la même source.

Par ailleurs, il est noté dans le texte du communiqué de la délégation algérienne que conduira M.

Raouya est composée des représentants de différents ministères et d'autres institutions.

ALGÉRIE - GRÈCE Installation du groupe parlementaire d'amitié «Algérie-Grèce»

Le groupe parlementaire d'amitié «Algérie-Grèce» a été installé dimanche à l'Assemblée populaire nationale (APN) en présence de l'ambassadrice de Grèce à Alger, Mme Nike Ekaterini Koutrakou et d'un représentant du ministère des Affaires étrangères, indique un communiqué de l'APN.

Présidant la cérémonie d'installation, le vice-président de l'APN chargé des affaires extérieures, Abderrazak Terbeche a salué, à cette occasion, «la dynamique qui caractérise les relations de coopération entre les deux pays dans différents domaines, notamment le contact permanent et les efforts à l'origine de la signature de plusieurs accords économiques et commerciaux ayant contribué à la hausse du niveau de coopération et permis de bénéficier mutuellement des expériences et des compétences», précise la même source.

Après avoir passé en revue «les résultats des réformes initiées par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika», M. Terbeche a exprimé son souhait de «voir ce groupe parlementaire d'amitié approfondir le dialogue et la concertation entre les deux pays». Pour sa part, l'ambassadrice grecque à Alger a appelé à l'impératif d'accorder «une attention particulière au volet économique qui a besoin d'être impulsé», mettant l'accent, dans ce sens, sur «l'importance d'approfondir le dialogue au niveau des deux institutions législatives en vue d'unifier les vues et d'élargir le dialogue entre les deux parties dans différents domaines», ajoute le communiqué.

Par ailleurs, le président du groupe parlementaire d'amitié Algérie-Grèce, Ramdane Tazibit, a indiqué que cette installation «renforcera les liens entre l'Algérie et la Grèce à même de tirer profit des expériences législatives et juridiques et de rapprocher les vues concernant les questions d'intérêt commun», conclut la même source.

APS

ALGÉRIE - CHINE Zerouati s'entretient avec l'ambassadeur chinois du développement du partenariat dans le domaine de l'environnement et des énergies renouvelables

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima-Zohra Zerouati a reçu, dimanche à Alger, l'ambassadeur de la République populaire de Chine à Alger, Li Lianhe, avec lequel elle a évoqué les voies et moyens de développer le partenariat bilatéral dans les domaines de l'environnement et des énergies renouvelables, a indiqué un communiqué du ministère.

La ministre s'est félicitée dans une déclaration à la presse en marge de cette audience, de la coopération algéro-chinoise dans les domaines de l'environnement et des énergies renouvelables qui s'inscrit dans le cadre des «relations distinguées» entretenues par les deux pays, rappelant que la Chine sera «l'invitée d'honneur» de la 2ème édition du Salon international de l'environnement et des énergies renouvelables, prévue, du 7 au 10 mars prochain. Mme Zerouati a mis en avant la nécessité



de tirer profit de l'expérience de la Chine, étant le premier pays à adopter l'économie circulaire, d'autant que l'Algérie se prépare pour nouvelle vision, à travers les Assises nationales de l'environnement et de l'économie circulaire, devant se dérouler les 25 et 26 février prochain, avec comme objectif, l'institution d'une nouvelle et importante étape, face aux nouveaux défis liés aux changements climatiques.

Cet objectif ne saurait se concrétiser, poursuit la ministre, qu'à avec le

recours à l'économie alternative propre hors-hydrocarbures et à l'économie circulaire.

«Ce partenariat sera un élan fort à un avenir prometteur de deux pays liés par des relations excellentes à plus d'un titre, à la faveur de la célébration du 60ème anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques», a-t-elle poursuivi avant de mettre en relief le profond des relations de coopération entre les deux pays, dans tous les domaines, notamment, les secteurs de l'environ-

nement et des énergies renouvelables. Exprimant la satisfaction des deux parties quant au niveau de coopération bilatérale, le diplomate chinois a, de son côté, fait part de la disposition de son pays à consolider davantage la coopération avec l'Algérie, dans les domaines de l'environnement et des énergies renouvelables.

«Nous pensons que d'énormes potentialités existent à l'avenir, en vue de renforcer la coopération sino-algérienne, et nous sommes disposés à y apporter notre soutien, dans les domaines de l'environnement et des énergies renouvelables et à tirer profit de expériences et expertises de l'Algérie dans le domaine», a ajouté l'ambassadeur chinois.

M. Li Lianhe s'est également réjoui de la participation de son pays, en tant qu'invité d'honneur, au Salon international de l'environnement et des énergies renouvelables, dans sa 2ème édition, et ce, après le franc succès de la première édition du salon.

BATNA: Distribution de plus de 84.000 quintaux de semences de céréales

Une quantité de 84000 quintaux de semences a été distribuée aux agriculteurs de la wilaya de Batna par la Coopérative de céréales et des légumes secs (CCLS) au titre de la campagne labours semailles 2018-2019, a indiqué dimanche, le directeur de cette Coopérative, Riad Baâssou.

La CCLS de Batna n'avait jamais distribué une quantité aussi importante de semences aux agriculteurs de la région auparavant, a souligné M.

Baâssou, affirmant que 20.000 qx supplémentaires ont été distribués cette saison par sa coopérative par rapport à l'exercice précédent.

Cette quantité de semences distribuée aux céréaliculteurs est constituée de 44.000 quintaux de blé dur, 8000 quintaux de blé tendre, 32000 quintaux d'orge et 600 quintaux d'avoine, a-t-il détaillé.

M. Baâssou a également révélé que les semences de la CCLS ont permis d'emblaver 50% de la surface concernée par la campagne de labours semailles, estimée cette année par les la direction locale des services agricoles, à environ 156 000 hectares. La CCLS de Batna a atteint les objectifs tracés pour l'actuelle saison agricole consistant à vendre 85000 qx de différentes semences, a-t-il encore signalé.

Il est à noter que, dans la perspective de se rapprocher des agriculteurs de la région, la CCLS de Batna a ouvert dans toute la wilaya pas moins de 14 points de collecte d'une capacité totale de stockage de plus de 766 quintaux.

Ces points de collecte ont permis de collecter l'an dernier quelque 342 000 qx de semences d'une récolte locale ayant atteint 1,53 million de qx parmi lesquels 544000 qx de blé dur et 801 qx d'orge.

GHARDAÏA: Prochaine rencontre régionale des wilayas du Sud sur l'économie circulaire "verte"

La rencontre régionale des wilayas du sud portant sur l'économie circulaire ou l'économie "verte" aura lieu les 3 et 4 février prochain à Gharadaïa, a indiqué lundi le secrétaire général de la wilaya.

Initié par le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables, ce regroupement régional de douze wilayas du Sud est le prélude aux assises nationales sur l'Environnement et les Energies renouvelables, consacrées à l'économie verte dite économie circulaire prévues le 26 février prochain à Alger, a précisé Boualem Amrani.

La rencontre préparatoire permettra de faire des recommandations en faveur de l'économie circulaire afin de valoriser les matières résiduelles et de lutter contre le gaspillage, favoriser des projets innovants dans le domaine de la valorisation des déchets et le développement de la technologie du recyclage, a-t-il souligné.

Ce regroupement vise à inculquer la culture de la transformation des déchets en ressources et richesses et créer également des emplois, a indiqué le SG de la wilaya.

Il permettra de mettre en place un programme pour un modèle de gestion des déchets avec des propositions de solutions innovantes et réalistes adaptées au contexte national algérien, a-t-il ajouté.

Ce conclave régional verra la participation des différents responsables, acteurs et intervenants dans le domaine de l'environnement et des énergies renouvelables ainsi que le tissu associatif des douze wilayas du Sud du pays.

Parallèlement, une caravane de sensibilisation pour une ville "verte", composée de personnalités du monde artistique et sportif, sera également initiée durant les deux jours, avec aussi des campagnes de reboisement.

ELECTRICITÉ: 3 nouveaux postes d'alimentation en 2019 à El-Taref

3 nouveaux postes sources, destinés à renforcer d'une manière continue l'alimentation en énergie électrique dans la wilaya d'El Tarf, seront réalisés en 2019, a indiqué, dimanche, un responsable local de la société de distribution de l'électricité, SDE-El Tarf.

La réalisation de ces trois postes HTA, ayant nécessité un investissement public de près de 455 millions de dinars sera lancée en février prochain, a fait savoir le directeur de la SDE -El Tarf, Abdelkader Damen, en marge de l'inauguration des portes-ouvertes consacrées au comportement à adopter pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone, sous le slogan «un hiver en toute quiétude».

D'un délai prévisionnel de livraison de 24 mois, ce projet ciblera trois districts, à savoir Tarf 1 (60-30KV), Dréani (60-30KV) et El Kala (30-30KV), a détaillé la même source en précisant qu'une fois livré, «cet important investissement permettra de mettre fin aux perturbations enregistrées en matière d'alimentation en énergie électrique dans cette région».

En matière d'investissement prévus, également, pour l'exercice 2019, le même responsable a cité, entre autres, une opération portant la réalisation de 676,54 km de réseaux (gaz et électricité) dont 505,48 km de réseaux au profit des logements ruraux dont 505,48 KM pour les logements ruraux.

En plus de la création de 7 postes de distribution de l'énergie électrique (13,83Km) au niveau des trois districts (Kala, El Tarf et Dréan) et la restructuration de 6 postes MTS (moyenne tension sous terrain) et la restructuration de 05 autres postes MTA (moyenne tension aérienne), le programme d'action de la SDE El Tarf porte sur le renforcement des lignes (MTA) avec 06 postes électriques sur



une distance de 18,86 km et le remplacement de postes et lignes électriques ainsi que le raccordement de 13.118 foyers aux réseaux d'électricité et de gaz de ville, sur un linéaire de plus de 505 km, a-t-il encore détaillé.

Tout en rappelant les efforts déployés par les services de la SDE pour améliorer la qualité des prestations à ses abonnés à travers ses 05 agences, le même responsable a, par ailleurs, indiqué que les dernières chutes de pluie, accompagnées par un vent violent ont occasionné près d'une trentaine de chutes de poteaux électriques.

Signalant la poursuite des interventions des brigades relevant des services de la SDE, pour remédier à cette situation qui a occasionné des pertes estimées à 70 millions de

dinars, la même source, qui a indiqué que l'opération enregistre un taux d'achèvement de 90% , a évoqué les difficultés entravant ce type d'interventions notamment le niveau d'eau élevée dans certaines zones.

Une exposition dédiée aux moyens utilisés dans le cadre de la modernisation des installations et équipements de cette entreprise a été organisée, au niveau du hall de la SDE Tarf qui n'a enregistré, à ce jour, aucun cas de décès par intoxication au monoxyde de carbone, a-t-on noté.

Aussi, des dépliants portant consignes et recommandations à suivre pour éviter les éventuelles intoxications aux gaz brûlés en cette période de froid ont été données aux visiteurs dont de nombreux écoliers venus avec leurs enseignants.

LOGEMENTS EN LOCATION-VENTE À AÏN DEFLA: Un quota supplémentaire de 1250 attribué à la wilaya

Un quota supplémentaire comprenant 1250 logements en location-vente sera attribué à la wilaya de Aïn Defla durant l'année 2019, a annoncé dimanche en soirée à Khémis Miliana (Aïn Defla) le DG de l'Agence Nationale pour le Développement et l'Amélioration du Logement (AADL).

Ce quota comporte 450 unités à El Abbadia et Khémis Miliana ainsi que 250 autres à Miliana, a indiqué Saïd Rouba dans une déclaration à la presse au terme de sa visite d'inspection aux différents sites de la wilaya abritant les logements selon la formule location-vente.

Evoquant le programme de 6050 logements en cours de réalisation dans la wilaya, il a souligné que les premiers quotas seront attribués au courant de l'année en cours, reconnaissant que la cadence de réalisation a connu un certain nombre de «perturbations».

Par ailleurs, le même responsable a annoncé sa décision de procéder à la résiliation du contrat en vertu duquel une entreprise privée a été chargée de la réalisation de 2000 loge-



ments à El Attaf et Aïn Defla compte tenu du retard enregistré dans les travaux.

En guise de remplacement de l'entreprise n'ayant pas honoré ses engagements, il a signalé que la réalisation des logements répartis sur 3 quotas de 500, 700 et 800 unités sera attribuée à une entreprise ½ beaucoup plus chevronnée « ayant fait ses preuves sur le terrain.

Il a, à ce propos, fait état d'une réunion qui se tiendra lundi au siège de sa direction en vue de trancher définitivement la question.

Au cours de sa visite, le DG de l'AADL s'est d'abord rendu à El Attaf (30 km à l'ouest de Aïn Defla) où il a

supervisé le projet de réalisation de 1200 logements confié à une entreprise turque et dont le taux d'avancement des travaux a atteint les 10 %.

Il a invité les responsables du projet à ½ se surpasser « afin de le livrer dans les ½ plus brefs délais », mettant l'accent sur l'aspect qualitatif de la réalisation.

Au siège de la wilaya, il a présidé une réunion à laquelle ont pris part notamment des souscripteurs de la wilaya, lesquels ont exposé un certain nombre de problèmes inhérents à la lenteur de réalisation des logements.

Intervenant à l'occasion, le wali de Aïn Defla, Azziz

Benyoucef, s'est engagé à suivre personnellement la cadence de réalisation des projets lancés, se félicitant qu'un quota supplémentaire ait été alloué à la wilaya.

A la sortie est de la ville de Aïn Defla où est implanté le projet de réalisation de 1000 logements, le premier responsable de l'AADL a visité un logement témoin, invitant les responsables de la société indonésienne chargée de le réaliser à le généraliser à l'ensemble des sites abritant les logements selon cette formule.

Dans la commune de Sidi Lakdar (22 km à l'ouest de Aïn Defla), M. Rouba a inspecté le projet de réalisation de 300 logements dont la réception se fera, selon le promoteur chargé de le réaliser, avant la fin de l'année en cours.

A Khémis Miliana (27 km à l'ouest de Aïn Defla), le DG de l'AADL s'est enquis de la cadence des travaux inhérents au projet de 1250 logements, dévoilant des propositions concrètes pour surmonter les contraintes liées notamment au passage d'une ligne de haute tension sur le terrain destinée à abriter les constructions.

ANNABA:

Evacuation de 312 familles à la cité Boukhedra de la commune d'El Bouni

Pas moins de 312 familles habitant la cité Boukhedra, dans la commune d'El Bouni (Annaba), encerclées par les eaux à la suite des inondations causées par les dernières intempéries ont été évacuées «temporairement» aux établissements scolaires et à une mosquée de la région en attendant la prise en charge définitive de leur situation, apprend-on dimanche auprès de la wilaya.

Le wali d'Annaba, Toufik Mezhoud, qui avait rencontré samedi des représentants des familles sinistrées à la suite des inondations à Boukhedra leur a promis de prendre en charge leur situation en matière de logement après un recensement définitif des familles concernées, indique-t-on de même source.

Dans le cadre du dialogue qu'il a ouvert avec les représentants des familles sinistrées des diverses communes de la wilaya, le wali a rencontré les représentants des familles sinistrées de la cité Sidi Harb, dans la commune d'Annaba et a promis de reloger les occupants d'une cité construite de façon anarchique dans de nouveaux appartements après une opération de recensement.

Le chef de l'exécutif de la wilaya poursuit sa série de rencontres avec les représentants des familles sinistrées des cités Gharbi Aissa, sur la route de l'aéroport, de la cité Fekharine et autres quartiers pour examiner les solutions à leurs



situations de logement. Des groupes de citoyens souffrant des répercussions des inondations, notamment la coupure de l'approvisionnement en eau potable et électricité dans les communes d'Annaba, El Hadjar et Sidi Amar, ont bloqué certains axes routiers pour demander l'accélération de la prise en charge des effets des in-

ondations. Outre l'intensification des actions de distribution de couvertures et de vêtements aux familles sinistrées évacuées, des équipements et matériels ont été dirigés par le ministère des Ressources en eau vers la wilaya d'Annaba pour aider aux opérations de pompage des eaux inondant des quartiers, indique-t-on.

TÉBESSA:

Saisie de 2 millions d'euros et plus de 45.000 dinars tunisiens en 2018

Les services des Douanes algériennes de la wilaya de Tébessa ont saisi en 2018, deux (2) millions d'euros et 45.680 dinars tunisiens, a indiqué dimanche le directeur régional de ce service, Karim Mesnousse.

Le même responsable a précisé à l'APS que ces saisies ont été effectuées dans le cadre des infractions de change et aux mouvements des capitaux à travers les quatre postes frontaliers de cette wilaya (Bouchebka, Ras Laayoun, El-Mridj et Betita), soulignant que ces affaires ont impliqué 6 individus. Concernant la lutte contre le trafic dans toutes ses formes, le même responsable a



révéillé que les services des Douanes ont déjoué plusieurs tentatives d'introduction de quantités «importantes» de ces produits, dont 16.180 comprimés de psychotropes, 118.364 paquets de cigarettes, et près de

36.000 unités de chicha et 26.799 bouteilles de boissons alcoolisées.

En outre, les mêmes services ont pu saisir, au cours de la même période, 5 voitures et un tracteur d'une valeur financière 21,3 millions

DA, que des contrebandiers ont tenté de les faire passer de l'autre côté des frontières, en plus de la saisie de 698 pièces détachées de véhicules, dont la valeur dépassait 143,7 millions DA.

Le directeur régional des Douanes algériennes de Tébessa a également indiqué que 787 lots de vêtements utilisés ont été saisis en 2018, et 10 personnes impliquées ont été arrêtées, ajoutant que la valeur de la saisie s'élève à 220,5 millions de dinars.

A noter qu'en 2018, les Douanes de Tébessa ont enregistré 122 affaires de contrebande dans divers domaines dont la valeur financière totale est estimée à 2,1 milliards DA.

TÉBESSA:

Lancement d'une vaste campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse

Une vaste campagne de vaccination du cheptel contre la fièvre aphteuse a été lancée dans la wilaya de Tébessa, ciblant jusque là, 170.000 bêtes, a indiqué dimanche le directeur des services agricoles, Makhlof Hormi.

Le même responsable a précisé à l'APS que ses services ont entamé «récemment» cette vaste campagne de vaccination du cheptel dans les 28 communes de la wilaya, soulignant que 200.000 doses de vaccin contre la fièvre aphteuse ont été mobilisées, dans l'attente de recevoir «prochainement» un quota de vaccin contre

la peste des petits ruminants (PPR). Tous les moyens sont mobilisés pour assurer un bon déroulement de cette campagne de vaccination, a-t-on attesté, mettant l'accent sur le travail de coordination entre vétérinaires praticiens privés et ceux relevant des services public A l'occasion, les agriculteurs et les éleveurs bénéficieront de conseils et d'orientations sur les méthodes de prévention du cheptel, les mesures à prendre dans le cas d'une suspicion de maladie et encore les procédures à suivre pour limiter la propagation de

pathologies. Cette campagne de vaccination cible les communes, où des foyers d'infection ont été enregistrés, notamment Bir El-Ater, Thlidjen, Mazraa, Ogla, Setah Guentisse, Ma Labiod entre autres, a fait savoir M. Hormi.

Pour rappel, la wilaya de Tébessa qui compte actuellement 1,5 million de têtes ovines et près de 30.000 têtes bovines, a enregistré pas moins de 140 foyers de fièvre aphteuse et 50 autres de peste des petits ruminants à travers plusieurs communes, où 150 têtes ont été décimées et près de 50.000 autres affectées.

ABDERRAHIM BOUMECHRA LAURÉAT DU 1^{ER} CHAMPIONNAT NATIONAL ORNITHOLOGIQUE Un passionné d'ornithologie qui rêve de représenter dignement son pays

• «Le chardonneret parva» un trésor national en voie de disparition



Rachid Rachedi

Originaire de la wilaya de Tlemcen, le lauréat du 1er championnat national ornithologique, Abderrahim Boumechra, était l'invité hier du journal DK News. Ce jeune entrepreneur qui porte depuis sa tendre enfance un grand amour à l'ornithologie, consacre la majeure partie de son temps libre à l'élevage, à la sauvegarde et à la préservation des différentes espèces d'oiseaux notamment celles en voie de disparition à l'image du chardonneret parva, un véritable trésor national, qui malheureusement est en voie de disparition.

Ce passionné d'ornithologie a commencé par s'intéresser en 1997 à la reproduction des canaris et du chardonneret parva, une espèce originaire d'Afrique du Nord, connue pour la qualité de ses plumages et ses chants mélodieux. Considéré par les spécialistes comme l'une des meilleures espèces d'oiseaux au monde, le chardonneret parva a fait l'objet durant de longues années, notamment durant la décennie noire, de braconnage de chasse anarchique, sans oublier les feux de forêts qui détruisent leur milieu naturel. Le jeune homme est actuellement président du bureau régional de l'association ornithologique algéroise (AOA). Fondée le 23 mars 2007 par Tahar Laroussi, Toufik Djebbloun et Mohamed Derdour, l'association s'est fixé plusieurs objectifs à savoir : Préserver les espèces en voie d'extinction, développer les compétences des membres en matière d'élevage, l'organisation de salons et concours nationaux, apporter une aide aux membres en ce qui concerne le dépistage, la prévention et les soins de certaines maladies qui touchent les oiseaux, fournir les bagues utilisées pour l'identification des oiseaux et leurs propriétaires ainsi que l'échange d'expériences avec les associations arabes et étrangères qui activent dans le domaine de l'ornithologie.

L'AOA qui compte aujourd'hui plus de 1 400 adhérents issus de plusieurs régions du pays et même de l'étranger (France, Tunisie, Palestine), prépare une demande pour adhérer à l'Organisation mondiale d'ornithologie. Parmi les conditions nécessaires pour adhérer à cette instance internationale, l'organisation de trois championnats nationaux consécutifs. A cet effet, l'association a organisé en décembre 2017, le 1er salon national d'ornithologie. L'événement a enregistré la participation de 280 personnes. En août 2018, une cérémonie a été organisée à Alger en l'honneur des éleveurs qui ont réussi à reproduire en cage et en volière le chardonneret parva. En décembre 2018, l'association a organisé le 1er championnat d'ornithologie de l'histoire de l'Algérie et le 2e Salon d'ornithologie. Plus de 850 participants ont pris part à ces deux manifestations. Aujourd'hui, l'association se prépare d'ores et déjà à l'organisation fin décembre 2019 du 2e championnat et 3e salon national d'ornithologie. Spécialisé dans l'élevage et la reproduction du canari satiné mosaïque jaune et la faune sauvage (linotte mélodieuse), Abderrahim Boumechra, a décroché deux médailles d'or lors du 1er championnat national d'ornithologie.

Les juges internationaux ayant supervisé cette compétition ont confié au lauréat que les espèces présentées, notamment le parva qui procède des caractéristiques extraordinaires, étaient excellentes et ont tous les atouts nécessaires pour décrocher le 1er prix mondial. Les cinq juges européens ont profité de leur présence dans le pays pour donner quelques conseils aux participants afin d'améliorer les conditions d'élevage et du bien-être des oiseaux. Abderrahim Boumechra qui rêve de représenter l'Algérie dans les grands championnats du monde a tenu à rendre hommage à ses parents qui l'ont toujours encouragé et soutenu à poursuivre dans cette discipline qui séduit chaque année de nouveaux adeptes dans le pays.

PAYS-BAS: 9 blessés dans l'effondrement d'une maison de ville à La Haye

Une maison de ville dans un quartier résidentiel de La Haye, aux Pays-Bas, s'est partiellement écroulée dimanche en raison probablement d'une explosion de gaz, faisant neuf blessés, ont indiqué les secours néerlandais.

«Neuf personnes ont été blessées dont trois qui ont été retirées des décombres», ont indiqué les services de pompiers de La Haye sur leur compte Twitter. «Une quatrième personne a été localisée et sera secourue dès que possible», ont-ils ajouté. L'explosion, qui a complètement éventré la façade de la maison, s'est produite dans le quartier densément peuplé de Laakkwartier.

Des témoins ont dit avoir entendu une forte explosion vers 15h30 GMT. Des dizaines de véhicules de pompiers et ambulances ont été acheminés sur place et un hélicoptère survolait les lieux. Le travail des secouristes était rendu difficile en raison de l'instabilité de l'édifice.

Les Pays-Bas, qui comptent 17 millions d'habitants, sont un des pays à la densité de population la plus élevée au monde. Les habitations sont souvent des maisons de ville côte à côte ce qui fait qu'une explosion de gaz ou un incendie dans l'une affecte généralement toute la rangée.

MEXIQUE: Des affrontements entre milices d'autodéfense font 10 morts

Des affrontements entre milices d'autodéfense ont fait dix morts dimanche dans l'Etat de Guerrero, en proie à la violence liée au trafic de drogue, a indiqué Roberto Alvarez, porte-parole de la sécurité dans cet Etat du sud du Mexique. «Des membres de deux groupes de civils armés qui se qualifient de policiers de proximité (autodéfense) se sont affrontés dimanche avec des armes à feu (...) à Chilapa.

Le bilan est de dix personnes décédées et de deux blessés», a déclaré le porte-parole dans un communiqué. A l'issue de ces affrontements, la police a trouvé sur place «deux véhicules présentant de nombreux impacts de balles et dans lesquelles se trouvaient dix corps sans vie», a-t-il ajouté.

Les blessés ont été hospitalisés dans la région, a conclu M. Alvarez. L'Etat de Guerrero, centre nerveux de nombreuses organisations de narco-traffiquants, est l'un des plus violents du Mexique.

Des bandes criminelles issues de cartels de la drogue, décimés ces dernières années, cherchent à se reconstituer et à emprunter d'autres voies pour le trafic de stupéfiants. Afin de lutter contre ces bandes, des habitants ont créé des milices d'autodéfense.

Selon les chiffres officiels, la violence liée au trafic de drogue a fait plus de 200.000 morts au Mexique depuis décembre 2006, date à laquelle le gouvernement fédéral a lancé une opération militaire controversée de lutte contre le trafic de drogue.

CUBA: Une tornade fait au moins 3 morts et 172 blessés

Trois personnes au moins ont été tuées et 172 autres blessées par une tornade qui a frappé la capitale cubaine La Havane dans la nuit de dimanche à lundi, a annoncé le président cubain Miguel Diaz-Canel.

«Nous sommes en train de visiter les lieux touchés par ce phénomène météorologique de grande intensité à Regla», un quartier du sud-est de La Havane, a-t-il indiqué sur Twitter.

«Il y a de graves dégâts, et pour le moment nous déplorons la perte de trois vies humaines et dénombrons 172 blessés», a poursuivi le président, ajoutant que des secours étaient à l'oeuvre sur les sites sinistrés.

BRÉSIL: Le bilan de la rupture du barrage porté à 58 morts

Le bilan des personnes décédées après la rupture d'un barrage à Brumadinho, dans le sud-est du Brésil, est monté à 58 et quelque 305 personnes étaient portées disparues, a indiqué dimanche soir la défense civile brésilienne.

Il y a «305 personnes portées disparues, leur nombre a augmenté» et «58 décédées», a déclaré à la presse le lieutenant-colonel Flavio Godinho, porte-parole de la défense civile de l'Etat de Minas Gerais, en ajoutant que ce bilan devrait encore s'alourdir après la découverte d'un bus avec des corps à l'intérieur.

Plusieurs corps ont été retrouvés, dimanche, dans un autobus, enseveli sous la boue, a-t-il ajouté, sans donner de détails sur leur nombre.

Dimanche, aucun survivant n'a été retrouvé ce qui confirme que les craintes des services de secours que les espoirs de retrouver les disparus sont de plus en plus minces.

De plus, la pluie avait rendu les recherches plus difficiles au lendemain de la catastrophe.

Le précédent bilan était de l'ordre de 37 corps retrouvés.

Par ailleurs 24.000 personnes ont été appelées à évacuer en raison de risque de rupture d'un second barrage du complexe minier de Córrego do Feijão, où s'est déroulé le drame de vendredi. L'alerte a été levée quelques heures plus tard. Selon la presse locale, la justice a bloqué, dimanche, plus de 5 milliards de réais de fonds appartenant au groupe minier Vale pour réparer les dommages causés par la coulée de boue qui a enseveli plusieurs maisons et fait



de nombreuses victimes. Citant le parquet de l'Etat de Minas Gerais, le quotidien indique que les fonds bloqués serviront à veiller à ce que les personnes touchées par la rupture du barrage soient dédommagées et reçoivent l'assistance nécessaire.

Cette décision porte à 11 milliards de réais (3 milliards de dollars) la somme bloquée sur les comptes du géant minier Vale à titre de réparations pour la rupture du barrage, depuis samedi.

Le gouvernement brésilien a en outre infligé deux lourdes amendes à Vale, une d'un montant de 250 millions

de réais de l'agence publique environnementale Ibama et une autre de 99 millions de réais du ministère des Mines et de l'Energie.

Le bilan dépasse celui provoqué par une autre rupture de barrage en 2015, à Mariana, également dans l'Etat du Minas Gerais, ayant fait 19 morts et d'importants dégâts environnementaux.

A l'époque, des centaines de kilomètres carrés avaient été submergés par la boue, qui avait traversé deux Etats brésiliens jusqu'à l'Océan Atlantique à travers le lit du fleuve Rio Doce.

MALAISIE: Le procès de deux meurtrières présumées de Kim Jong Nam reporté

Le procès des deux femmes accusées d'avoir assassiné le demi-frère du dirigeant nord-coréen Kim Jong Un a été de nouveau repoussé et devrait reprendre en mars, selon des médias.

Siti Aisyah, originaire d'Indonésie, et Doan Thi Huong, du Vietnam, sont accusées d'avoir tué Kim Jong Nam en lui jetant un visage un agent neurotoxique, le VX, à l'aéroport de Kuala Lumpur en février 2017.

Les deux femmes rejettent les accusations pesant contre elles, assurant qu'elles ont été «piégées par des agents nord-coréens» et qu'elles pensaient participer à une farce pour un jeu télévisé. Mais pour le parquet, les deux accusées savaient parfaitement ce qu'elles faisaient et avaient été soigneusement préparées pour commettre leur acte, digne, selon les procureurs, d'un film de James Bond.

La procédure judiciaire devrait désormais durer au moins jusqu'à la mi-2019 compte tenu d'une série de

contretemps, dont une nouvelle demande de la défense.

Le procès des deux femmes âgées d'une vingtaine d'années a été ralenti par un grand nombre de témoins à entendre et un petit nombre d'audiences prévues. Le dernier contretemps a été provoqué par une demande de la défense de rendre publics des témoignages qu'elle juge clés.

Le parquet estime en revanche que ces témoignages ne doivent pas être rendus publics. Le procès devrait reprendre le 11 mars,

avec la parole à la défense de Doan Thi Huong après l'examen de cette requête.

Le tribunal de Shah Alam, situé dans les environs de Kuala Lumpur, a annoncé des audiences jusqu'au 31 juillet ce qui repousserait un verdict après cette date.

Les deux accusées sont passibles de la peine de mort par pendaison.

Le nouveau gouvernement malaisien s'est engagé à abolir la peine capitale pour tout type de délits, mais le Parlement n'a pas encore validé cette réforme.

RUSSIE: Arrestation d'un homme pour vol dans un musée

Les autorités russes ont annoncé lundi l'interpellation d'un homme accusé d'avoir volé, la veille en plein jour et au vu des agents de la sécurité, un tableau du 19e siècle exposé dans la prestigieuse galerie Tretiakov de Moscou.

Le musée, l'un des principaux de la capitale russe, a annoncé dimanche soir dans un communiqué qu'une oeuvre du peintre paysagiste russe Arkhip Kouïndji avait été subtilisée vers 18h00 (15h00 GMT), alors que la galerie était ouverte.

La toile, qui représente le mont Aï-Petri en Crimée et a été réalisée entre 1898 et 1908, a été retrouvée par la police sur un chantier où elle avait été cachée, selon un communiqué du ministère russe de l'Intérieur.

Un homme de 31 ans accusé d'être à l'origine du vol a été interpellé dans un village en périphérie de Moscou,



selon la même source. «Au moment du vol, la sécurité de la galerie, opérée par des membres de la Garde nationale et des employés du service de

sécurité du musée, fonctionnait normalement», a relevé la galerie Tretiakov, ajoutant que les mesures de contrôle avaient été renforcées.

La galerie Tretiakov organise jusqu'à fin février une exposition consacrée à Arkhip Kouïndji, où sont exposées plus de 120 de ses oeuvres.

Fin mai, un homme de 37 ans avait vandalisé, en brisant la vitre de protection, l'une des plus célèbres toiles de la Tretiakov, représentant Ivan le Terrible tuant son fils et peinte par Iliia Répine.

Fondée en 1856, la galerie Tretiakov possède une des plus riches collections de Russie.

Parmi ses pièces maîtresses, sont exposés des oeuvres de Marc Chagall, de Vassily Kandinsky ou le célèbre «Carré noir sur fond blanc» de Kasimir Malevitch.

ESPAGNE:

La police intervient contre une grève des taxis

La police anti-émeute espagnole est intervenue lundi pour pousser les chauffeurs de taxis, en grève depuis huit jours contre la concurrence des véhicules de transport avec chauffeurs (VTC), à lever le blocus d'une des artères de Madrid, ont rapporté des médias.

Ainsi, des dizaines de policiers casqués et armés et des grues ont été déployés sur la promenade de la Castellana, un axe nord-sud de la capitale, pour obliger les taxis à dégaîser les véhicules qui bloquaient le trafic.

Malgré la tension entre grévistes et policiers, aucune violence n'a été signalée.

Après que les premiers véhicules des grévistes furent emportés par les grues, les chauffeurs de taxis en tête de colonne se sont mis à marcher lentement en klaxonnant pour protester.

Les taxis revendiquent une réglementation qui limite la concurrence des VTC, en Espagne, essentiellement ceux de Uber et sa concurrente Cabify.

Les grévistes avaient annoncé leur intention de paralyser le trafic à Madrid, avec l'appui de confrères attendus de plusieurs autres villes d'Espagne.

«Le droit de grève, légitime, n'in-



clut pas le droit de paralyser la ville», a affirmé le préfet de Madrid, José Manuel Rodríguez Uribe, sur son compte Twitter officiel, annonçant l'intervention des policiers.

A Barcelone, les taxis avaient

mis fin jeudi dernier à une grève de plusieurs jours après avoir obtenu une modification de la réglementation en Catalogne qui obligera les usagers de VTC à une réservation d'au moins une heure à l'avance.

RD CONGO:

4 morts dans des heurts entre étudiants et policiers à Lubumbashi

Trois étudiants et un policier ont été tués dimanche dans des heurts lors d'une manifestation d'étudiants à l'Université de Lubumbashi (Unilu) dans le sud-est de la République démocratique du Congo (RDC), selon un nouveau bilan établi lundi par la présidence congolaise. Des heurts ont eu lieu entre des policiers et des étudiants qui manifestaient contre une coupure d'eau et d'électricité à l'université de Lubumbashi (Unilu), a-t-on précisé. «Le bilan provisoire établi par les sources officielles fait état de quatre morts dont trois étudiants et un policier», a écrit Vital Kamerhe, directeur de cabinet du nouveau président de la RDC, Félix Tshisekedi, dans un communiqué.

«En attendant l'enquête qui sera diligentée par le gouvernement sans délai, (...) le ministre de l'ESU (Enseignement supérieur et universitaire) doit être entendu sur ces faits afin d'établir les responsabilités», ajoute le communiqué.

Un précédent bilan faisait état de la mort d'un étudiant et un policier. Depuis jeudi, le quartier qui abrite le campus était privé d'eau et d'électricité à cause de l'effondrement d'un poteau et de la tuyauterie après des pluies diluviennes à Lubumbashi, deuxième ville de la RDC. Considérée comme l'une des meilleures universités du pays, l'Unilu accueille cette année plus de dix mille étudiants.

CORÉE DU SUD:

Echec d'une tentative de créer de la pluie artificielle pour réduire la pollution

Une tentative de créer de la pluie artificielle en Corée du Sud pour lutter contre la pollution de l'air a échoué, a annoncé lundi le gouvernement qui manque de solutions face à ce problème de santé publique.

Vendredi, l'Administration météorologique coréenne (AMC) a fait décoller un avion dans l'espoir de provoquer de la pluie en ensemençant les nuages avec des particules d'iodure d'argent.

L'idée était que ces précipitations artificielles entraînent dans leur chute les particules de pollution. Les premières évaluations de cette expérience sont cependant décevantes, a indiqué lundi l'AMC. Une pluie faible et brumeuse a été détectée pendant quelques minutes, a précisé l'agence, mais «aucune précipitation conséquente n'a été observée».

«En dépit de sa réussite ou de son échec, cet essai était une occasion d'accumuler les technologies nécessaires en vue d'une commercialisation plus rapide de l'ensemencement de nuages», a-t-elle poursuivi.

Un rapport complet sur cette expérience est attendu en février.

APS

BELGIQUE:

70.000 personnes marche pour le climat à Bruxelles

Quelque 70.000 personnes ont pris part dimanche à la seconde marche «Rise for Climate» organisée dans les rues de Bruxelles, selon le comptage officiel de la police.

Répondant à l'appel de l'association organisatrice Rise for Climate, les manifestants entendent mettre le monde politique sous pression pour qu'il adopte des mesures fortes en faveur de la protection du climat, rapporte le journal belge 7sur7.

Parti en début d'après-midi vers 13h30 de la gare du Nord, l'immense cortège est arrivé peu après 15h00 à la place du Luxembourg, devant l'esplanade du Parlement européen, où se sont tenus une série de discours et concerts jusqu'à 18h00. «L'humanité fait



face au plus grand défi qu'elle n'a jamais eu à relever depuis son existence sur Terre. Il faut absolument faire plier les dirigeants», ont déclaré les organisateurs, face à la foule de manifestants.

«Le combat s'annonce long et difficile, mais nous

ne lâcherons rien», ont-ils ajouté.

Des milliers de manifestants agitaient banderoles et pancartes sur lesquelles étaient écrits toutes sortes de slogans dont «Stop aux voitures de société», «Act now», etc.

Certains sont venus à

vélo, et environ 30.000 personnes ont pris le train pour s'y rendre, selon les premières estimations de la SNCB.

Plus de 65.000 personnes avaient déjà défilé pour la planète à Bruxelles le 2 décembre, au premier jour de la COP24 qui s'ouvrait en Pologne, grand rendez-vous international pour discuter de la lutte contre le changement climatique.

Depuis le début de cette année, les écoliers et les étudiants belges se sont également mobilisés en faveur du climat.

Ceux-ci manifestent depuis lors tous les jeudis pour réclamer des décideurs politiques des mesures ambitieuses et rapides pour la défense du climat.

INDE:

Au moins 8 morts dans un accident de la circulation à Uttarakhand

Au moins huit personnes ont été tuées et une dizaine d'autres blessées dans un accident de la circulation survenu dimanche à Uttarakhand, dans le nord de l'Inde, ont indiqué des sources policières.

L'accident s'est produit lorsqu'un véhicule funéraire est tombé dans un profond ravin de 300 mètres dans la ville de Champawat à Uttarakhand, ont précisé les sources. Les victimes étaient en route vers un lieu de crémation à Champawat, a déclaré l'officier de la police Dharendra Gunjyal. Dix blessés, dont trois dans un état critique, avaient été transportés par hélicoptère à un hôpital local, a-t-il indiqué. Les accidents sont très fréquents en Inde en raison du mauvais état des routes et du non-respect du code de la route.

Environ 151.000 personnes meurent chaque année sur les routes du pays.



PAYS-BAS:

Un immeuble s'effondre suite à une explosion à La Haye

Un immeuble s'est partiellement effondré dimanche à La Haye après une déflagration d'origine inconnue et des personnes pourraient se trouver sous les décombres, ont rapporté des médias locaux, citant des services de secours. Les services d'urgence se trouvent sur le site de l'explosion à Jan van der Heijdenstraat, dans le quartier de Laakkwartier, ont ajouté les médias néerlandais précisant que la façade de tout un immeuble a été soufflée par l'explosion. La cause de la déflagration n'est pas encore connue, mais des médias locaux font état d'une possible explosion de gaz. On ignore encore le nombre de personnes qui étaient présentes dans l'immeuble et s'il y a d'autres qui sous les décombres, alors des sauveteurs et des pompiers recherchent toujours des victimes éventuelles, ont indiqué les mêmes sources.

OTITE ET DOULEUR D'OREILLE DE L'ADULTE TRAITEMENT ET CAUSES

Les douleurs dans les oreilles ont souvent pour origine une otite, c'est-à-dire une inflammation ou une infection de l'oreille. Comme chez les enfants, les maux d'oreille de l'adulte justifient toujours une consultation médicale pour en déterminer la cause et le traitement adapté.

Quels sont les symptômes des maux d'oreilles ?

Des douleurs vives, lancinantes et fréquemment accompagnées d'un bourdonnement d'oreille, signalent en général une otite, c'est-à-dire soit une infection du conduit auditif externe (otite externe) soit de l'oreille moyenne (otite moyenne). Ces douleurs peuvent être associées à de la fièvre, à une diminution de l'ouïe et parfois à des maux de tête. Lorsque la douleur se situe dans la partie extérieure de l'oreille (otite externe), le pavillon et la peau environnante sont douloureux.

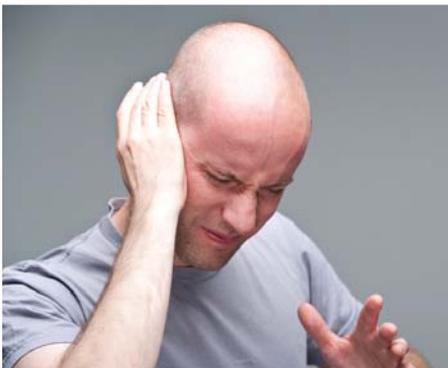
Quelles sont les complications éventuelles des otites ?

Selon leur cause, les maux d'oreille peuvent entraîner de sérieuses complications, depuis la méningite jusqu'à la surdité complète. C'est pourquoi, en cas de douleur inexplicable et persistante à l'oreille, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin ORL.

Les causes des otites

Diverses affections sont susceptibles de créer des otites externes : un bouchon de cérumen ;

Une infection du conduit auditif externe, due par exemple à un furoncle ou à la surinfection d'un eczéma du conduit auditif, à la suite de baignades en eau non traitée (lac, piscine de jardin, etc.). Les otites moyennes ont également diverses origines : une différence de pression au niveau du tympan lors d'un voyage en avion, d'un passage en train sous un tunnel ou de séances de plongée, par exemple. On parle d'otite barotraumatique. Une infection, succédant généralement à une infection des fosses nasales (par exemple, un rhume surinfecté), ces dernières communiquant avec l'oreille interne



par la trompe d'Eustache. Les germes infectieux pénètrent dans l'oreille moyenne, congestionnent la muqueuse et provoquent une accumulation de liquide (otite séreuse). Le tympan subit alors une pression à l'origine de la douleur. D'autres inflammations ou affections dans la région de la tête et du cou. Une lésion de l'oreille, notamment le tympan, suite à choc violent.

Ce que vous pouvez faire en cas de mal d'oreilles

Essayez de calmer les douleurs de l'oreille avec de la chaleur, en se plaçant un bonnet ou une bouillotte sur l'oreille, par exemple. Des gouttes auriculaires peuvent soulager les douleurs. Toutefois, abstenez-vous-en si l'origine des douleurs est incon-

due (elles pourraient être liées à un tympan perforé).

Ce que fait le médecin en cas de mal d'oreilles

Il examine l'oreille et mesure la capacité auditive de son patient. D'autres examens peuvent se révéler nécessaires et justifier une consultation chez un médecin ORL (une radiographie ou un audiogramme, par exemple).

Le médecin prend ensuite les mesures qui permettent de traiter l'origine des douleurs : il prescrit par exemple un antibiotique contre une infection ou nettoie l'oreille s'il s'agit d'un bouchon de cérumen.

La prévention des otites

Afin de prévenir une lésion du tympan et du conduit auditif externe, il est formellement déconseillé de nettoyer ce dernier avec des bâtonnets ouatés ou des objets pointus.

Si vous souffrez d'un rhume, mouchez-vous bien une narine à la fois, et lavez vos fosses nasales avec du sérum physiologique pour éviter la pénétration de germes dans la trompe d'Eustache et l'oreille.

Pour éviter les maux d'oreille durant la phase de descente d'un avion, mâchez du chewing-gum ou bâillez fréquemment. La méthode de Valsalva est très efficace : elle consiste à fermer la bouche, à pincer son nez et à essayer d'expirer en forçant doucement. Cela permet de déboucher les oreilles. On peut également avaler sa salive en se bouchant le nez.

Les traitements des otites

La prise d'un médicament antalgique (paracétamol, aspirine ou AINS) par voie orale permet de soulager la douleur. Certains AINS sur ordonnance (acide niflumique, acide tiaprofénique) ont une indication spécifique dans le traitement de la douleur au cours des otites.

Les gouttes auriculaires contenant un anesthésique local sont parfois prescrites pour soulager la douleur en cas d'otite externe. Bien que certaines puissent être achetées sans ordonnance, un avis médical est toujours nécessaire avant leur utilisation afin de s'assurer que le tympan n'est pas perforé.

Après visualisation des tympons, le médecin peut être amené à prescrire un traitement antibiotique par voie orale. Les gouttes auriculaires contenant un antibiotique sont réservées à quelques cas particuliers.

BOUCHON DE CÉRUMEN : QUE FAIRE ?

Sans gravité, les bouchons de cérumen n'en sont pas moins gênants, notamment s'ils provoquent une baisse de l'audition, même légère. Il existe divers moyens pour les prévenir et s'en débarrasser. L'intervention du médecin est parfois nécessaire.

Quels sont les symptômes du bouchon de cérumen ?

Les bouchons de cérumen (cire) empêchent d'entendre correctement et provoquent une sensation d'oreille bouchée qui s'accroît après la douche ou le bain. De plus, la pression qui s'exerce sur le conduit auditif peut provoquer des bourdonnements d'oreille.

Le seul moyen de savoir si les troubles sont dus à un bouchon de cérumen est l'examen que fait le médecin à l'aide d'un otoscope. Il est donc impossible de savoir par soi-même si un bouchon de cérumen est responsable d'une baisse de l'audition.

Le bouchon de cérumen est parfaitement anodin et n'entraîne généralement aucune complication une fois qu'il a été éliminé. Dans le cas contraire, on peut observer une otite externe. La peau du conduit auditif contient des

glandes sécrétant une matière onctueuse et jaune, le cérumen ; celui-ci a pour fonction de piéger les particules étrangères et d'en débarrasser le conduit. Normalement, il s'élimine vers l'extérieur, emportant les petits morceaux de peau morte. Mais il arrive qu'il s'accumule dans le conduit auditif et forme un bouchon.

La production de cérumen varie d'un individu à l'autre, suivant le cours de la vie. Le risque de bouchon augmente bien entendu lorsque l'oreille accroît sa production. Le travail en milieu poussiéreux et le nettoyage à l'aide de bâtonnets ouatés (coton tige), qui poussent le cérumen au fond du conduit, constituent des causes fréquentes de bouchons.

Comment prévenir les bouchons de cérumen ?

Si vous avez déjà eu un bouchon de cérumen, prenez l'habitude de nettoyer l'orifice externe du conduit auditif, mais sans avoir recours à des bâtonnets : il suffit de l'essuyer avec un mouchoir en papier placé autour du petit doigt. Portez des protections d'oreilles si vous travaillez dans une ambiance poussiéreuse.

Que faire en cas de bouchon de cérumen ?

Si vous avez fréquemment des bouchons de cérumen et que votre médecin vous a prescrit des gouttes auriculaires, vous pouvez les utiliser selon ses indications. Dans tous les autres cas, une baisse de l'audition justifie une consultation médicale.

Le médecin ORL enlève le bouchon au moyen d'un jet d'eau ou l'extrait à l'aide d'un instrument adéquat. Il existe une solution auriculaire qui permet d'éliminer les bouchons d'oreilles. Son utilisation devrait être réservée aux personnes qui ont fréquemment des bouchons, et sur les conseils de leur médecin. La solution est utilisée en bain d'oreilles pendant une dizaine de minutes, suivi d'un lavage à l'aide d'une poire auriculaire contenant un peu d'eau tiède.

L'utilisation de la solution permet le ramollissement préalable du bouchon et rend son extraction moins pénible.

Il existe également des produits d'hygiène qui permettent de mouleler le cérumen et de le maintenir humide, ce qui facilite son évacuation naturelle.

Les allégations nutritionnelles et de prévention

Les allégations dites nutritionnelles sont celles qui font référence à des propriétés nutritionnelles bénéfiques du produit : par exemple, « sans matières grasses », « sans sucres ajoutés », « allégé » ou « riche en vitamine C ». Selon les nouveaux textes européens, seuls les produits qui auront un certain profil nutritionnel pourront se prévaloir de ce type d'allégation.

La définition officielle du « profil nutritionnel » correspondant à chaque allégation nutritionnelle reste à établir. L'Agence européenne de sécurité alimentaire (European food safety authority, EFSA) a fait des recommandations à ce sujet à la Commission européenne, mais le débat reste vif. En effet, il existe plusieurs manières de définir un profil nutritionnel, dont aucune n'est parfaite.

Doit-on éliminer d'emblée les produits trop déséquilibrés (trop riches en graisses ou en sucre ajouté, par exemple) ou doit-on prendre en compte à la fois les points positifs et les points négatifs d'un aliment pour lui attribuer une note globale ? Doit-on juger les aliments seulement sur leur composition ou également sur leur capacité à compenser les mauvaises habitudes alimentaires des Européens ?

La Commission européenne devra trancher sur le sujet en 2009 et publier une directive définissant le profil nutritionnel correspondant à chaque allégation nutritionnelle. Les nouvelles denrées alimentaires revendiquant ce type d'allégation devront s'y plier immédiatement et celles déjà sur le marché auront jusqu'en janvier 2011 pour la respecter.

Les allégations relatives à la prévention d'une maladie

Certaines allégations peuvent revendiquer un effet préventif par rapport au risque de développer une maladie : maladies cardiovasculaires, ostéoporose, cancers, par exemple. Au niveau européen, ces allégations nécessitent désormais un accord au cas par cas, avec la constitution d'un dossier comprenant au moins deux études cliniques de qualité ayant confirmé expérimentalement le bien-fondé de l'allégation. Ce processus d'autorisation est très proche de celui autorisant la commercialisation d'un médicament et tout aussi contraignant.

Infopresse

QU'EST-CE QU'UNE ALLÉGATION DE SANTÉ ?

Certains produits de parapharmacie mettent en avant les effets positifs qu'ils pourraient avoir sur la santé. C'est en particulier le cas des compléments alimentaires qui revendiquent divers bénéfices, nutritionnels ou plus étendus. Ces mentions d'éventuels effets positifs représentent des allégations de santé. Leur usage tend à devenir de plus en plus contrôlé par les autorités de santé.

On appelle allégation de santé tout message (texte, nom de marque, image, etc.) qui affirme, suggère ou implique qu'un produit procure des bénéfices particuliers en termes de santé. Depuis que les consommateurs sont devenus plus soucieux de leur santé, on a vu fleurir sur les emballages et dans les publicités un grand nombre d'allégations, dont certaines fantaisistes ou trompeuses. L'Union européenne a réagi en définissant un règlement visant à encadrer ces allégations, règlement qui s'applique en France depuis juillet 2007. Les règles édictées par l'Union européenne varient selon le type d'allégation revendiquée.

Les allégations nutritionnelles Les allégations dites nutritionnelles sont celles qui font référence à des propriétés nutritionnelles bénéfiques du produit : par exemple, « sans matières grasses », « sans sucres ajoutés », « allégé » ou « riche en vitamine C ». Selon les nouveaux textes européens, seuls les produits qui auront un certain profil nutritionnel pourront se prévaloir de ce type d'allégation.

La définition officielle du « profil nutritionnel » correspondant à chaque allégation nutritionnelle reste à établir. L'Agence européenne de sécurité alimentaire (European food safety authority, EFSA) a fait des recommandations à ce sujet à la Commission européenne, mais le débat reste vif. En effet, il existe plusieurs manières de définir un profil nutritionnel, dont aucune n'est parfaite.

Les allégations de santé

Par allégation de santé (ou fonctionnelle), on entend les allégations qui revendiquent un lien avec la santé en général : rôle dans le bon fonctionnement du corps, rôle dans les capacités intellectuelles ou l'état psychologique, capacité à contrôler ou faire per-



voir du poids, etc.

Les allégations de santé sont en général liées à un ingrédient particulier et sont encore plus strictement encadrées que les allégations nutritionnelles. Au niveau européen, elles sont en cours de définition. En 2007, les États membres de l'Union ont collecté auprès des industriels l'ensemble des allégations de santé que ceux-ci souhaitaient voir définies par les instances communautaires. Des milliers d'allégations ont été livrées à la Commission européenne. Une liste partielle de définitions officielles des diverses allégations de santé a été rendue publique et tout produit respectant une définition donnée peut se prévaloir de l'allégation correspondante.

Les allégations relatives au risque de maladie

Certaines allégations peuvent revendiquer un effet préventif par

rapport au risque de développer une maladie : par exemple, maladies cardiovasculaires, ostéoporose, cancers, etc. Au niveau européen, ces allégations nécessitent désormais un accord au cas par cas, avec la constitution d'un dossier comprenant au moins deux études cliniques de qualité ayant confirmé expérimentalement le bien-fondé de l'allégation. Ce processus d'autorisation est très proche de celui autorisant la commercialisation d'un médicament et tout aussi contraignant.

Les allégations relatives à la croissance des enfants

Les allégations relatives à d'éventuels bénéfices sur la santé et le développement des enfants sont soumises aux mêmes contraintes que celles relatives au risque de développer une maladie.

Les allégations interdites

Certaines allégations de santé sont interdites par l'Union européenne : celles qui suggèrent que s'abstenir de consommer un produit pourrait être préjudiciable à la santé, celles faisant référence au rythme ou à l'importance d'une éventuelle perte de poids grâce au produit concerné, et celles qui se réclament d'un professionnel de santé en particulier. De la même manière, sont interdites les allégations qui suggèrent qu'une alimentation équilibrée ne suffit pas à couvrir les besoins en nutriments ou celles qui peuvent créer des doutes quant à la qualité de autres denrées alimentaires.

Enfin, les allégations sont interdites pour les boissons alcoolisées de plus de 1,2 % d'alcool en volume, sauf celles qui mentionnent une réduction de la teneur en alcool ou en calories.

Les allégations fonctionnelles et relatives aux enfants

Par allégation fonctionnelle, on entend les allégations qui revendiquent un lien avec la santé en général : rôle d'un nutriment dans le bon fonctionnement du corps, rôle dans les capacités intellectuelles ou l'état psychologique, capacité à contrôler ou faire perdre du poids, effet sur le transit intestinal, etc. Les allégations fonctionnelles sont en général liées à un ingrédient particulier et sont encore plus strictement encadrées que les allégations nutritionnelles. Au ni-



veau européen, elles sont en cours de définition. En 2007, les États membres de l'Union ont collecté auprès des industriels de l'alimentation l'ensemble des allégations fonctionnelles que ceux-ci souhaitaient voir définies par les instances communautaires. La Commission européenne a transmis fin 2008 une liste complète d'allégations fonctionnelles aux experts de l'EFSA qui auront jusqu'en janvier 2010 pour les définir. À cette date, les définitions officielles des di-

verses allégations fonctionnelles seront rendues publiques et tout produit respectant une définition donnée pourra se prévaloir de l'allégation correspondante. Les allégations relatives à la croissance des enfants Les allégations relatives à d'éventuels bénéfices sur la santé et le développement des enfants sont soumises aux mêmes contraintes que celles relatives à la réduction du risque de développer une maladie.

EGYPTE: 2 chefs terroristes tués dans le Sinaï Nord (armée)



L'armée égyptienne a tué deux chefs terroristes majeurs dans une frappe aérienne dans la province du Sinaï Nord (nord-est), a annoncé dimanche l'armée égyptienne dans un communiqué. Le porte-parole de l'armée, Tamer el-Refai, a précisé que les deux terroristes avaient été tués dans un raid aérien basé sur des renseignements confirmés qui visaient un repaire terroriste, sans mentionner leurs noms.

La semaine dernière, les autorités égyptiennes avaient annoncé l'élimination de 64 terroristes lors de campagnes antiterroristes à travers le pays.

Les attaques terroristes se sont progressivement étendues du Sinaï Nord à d'autres provinces, notamment la capitale, Le Caire, et ont commencé à prendre pour cible la minorité copte par le biais d'attentats-suicides ou de fusillades dans des églises.

GUINÉE-BISSAU/ LÉGISLATIVES: La Cour Suprême exige 36% de femmes sur les listes électorales

La Cour suprême de justice (STJ) de la Guinée-Bissau qui a également les pouvoirs d'un tribunal électoral, a exigé le respect du quota minimum de 36% de femmes sur les listes de candidates à la députation lors des prochaines législatives de mars prochain, ont rapporté des médias locaux.

Selon le STJ, cité par le site d'information BissauActu, certaines listes de partis, en concurrence à l'Assemblée pour les législatives du 10 mars prochain, «pourraient être rejetées pour ne pas avoir respecté le quota minimum de 36% de femmes», selon la loi parlementaire approuvée en août dernier et promulguée par le président José Mario Vaz en décembre écoulé.

Pour cette institution judiciaire, les 24 partis en lice pour les élections législatives n'ont pas atteint le quota minimum de femmes sur leurs listes.

Ces formations politiques ont été «mises en demeure de se conformer à la loi au plus tard jeudi à 16h».

L'instance judiciaire a affirmé que le dispositif était obligatoire pour chaque circonscription, et les partis sont tenus de proposer 36% de femmes parmi les candidats aux postes de députés effectifs et de députés adjoints.

Des organisations de femmes Bissau-guiniennes ont affirmé qu'aucun parti ne s'était conformé à la disposition légale sur les listes de candidats aux postes de député.

Une autre exigence de la cour concerne la présentation de documents qui prouve la démission des candidats qui ont quitté d'autres formations politiques.

«Plusieurs candidats à la députation pour les prochaines élections ne se sont pas officiellement désengagés des autres partis», a indiqué le STJ, rappelant que la loi était «stricte sur cette question», et que «personne ne peut appartenir formellement à deux parties».

Le même document de la Cour Suprême, a reconnu «un certain retard» dans l'évaluation des dossiers de candidature des 24 partis en lice, mais a fait savoir que les dossiers approuvés seraient «publiés la semaine prochaine» à la Cour suprême de Bissau pour consultation publique.

EGYPTE-SOUDAN Le président soudanais met en garde contre les tentatives «néfastes» de déstabiliser le Soudan

Le président soudanais Omar el-Béchir, actuellement en visite au Caire, a déclaré dimanche que des organisations néfastes tentent de porter atteinte à la sécurité régionale et de déstabiliser le Soudan.

«Des organisations néfastes travaillent pour porter atteinte à la sécurité dans la région», a déclaré Omar el-Béchir lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue égyptien Abdel-Fattah el-Sissi au Caire.

Le peuple soudanais est conscient des tentatives de nuire à la sécurité et à la stabilité de son pays, a-t-il ajouté.

Les propos d'Omar el-Béchir intervenaient dans le contexte des manifestations anti-gouvernementales en cours au Soudan, qui ont débuté à la mi-décembre de 2018 et ont fait au moins 29 morts, selon une récente déclaration d'un comité soudanais chargé d'enquêter sur les manifestations.

Le Caire est la deuxième destination de la visite d'Omar el-Béchir, après celle à Doha, puisque des manifestations ont éclaté dans diverses régions soudanaises dont la capitale Khartoum, contre la détérioration de la situation économique et la hausse des prix des produits de première nécessité. Pour sa part, M. Al-Sissi a déclaré que ses entretiens avec M. El-Béchir portaient sur des questions telles que



les relations bilatérales, les relations économiques et des problèmes régionaux d'intérêt commun. Ils ont également discuté des développements récents des négociations concernant le Grand barrage de la Renaissance d'Éthiopie (GERD) que l'Éthiopie construit sur le Nil, a ajouté le président égyptien.

L'Éthiopie et le Soudan prévoient

d'enranger d'importants bénéfices grâce à la construction du GERD, mais l'Égypte craint que sa part annuelle des eaux du Nil, d'un volume de 55,5 milliards de mètres cubes, ne soit affectée.

«Nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité de parvenir à un accord le plus rapidement possible sur le remplissage et l'exploitation du barrage», a déclaré M. Al-Sissi à la presse.

RD CONGO: Les évêques du Kasai «saluent» l'élection de Tshisekedi

Les évêques catholiques de la région du Kasai ont salué dimanche l'élection de Félix Tshisekedi comme président de la République démocratique du Congo, se démarquant ainsi de la position de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco). «Nous bénissons Dieu pour le nouveau président de notre pays, monsieur Félix Tshisekedi Tshilombo», ont souligné six des huit évêques de la région du Kasai, dans un communiqué repris par des médias locaux. «Nous remercions Dieu aussi pour la première alternance pacifique et démocratique au sommet de l'Etat par la voie des urnes», obtenue le 30 décembre 2018, marquant le début des «temps nouveaux» en RDC, ont-ils ajouté, estimant que l'avènement de M. Tshisekedi «se veut aussi une étape dans la réalisation du rêve de la démocratie et du progrès social de tout le peuple congolais».

Le 10 janvier courant, quelques heures après la publication des résultats provisoires de la présidentielle, l'épiscopat congolais avait considéré que ces résultats ne correspondaient pas aux données récoltées par ses 40.000 observateurs dans les bureaux de vote. Félix Tshisekedi est le 5ème



président de la RDC. Il a succédé à Joseph Kabila Kabange qui a dirigé le pays pendant près de 18 ans.

Vainqueur de l'élection présidentielle du 30 décembre dernier, il a prêté serment, jeudi dernier, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au palais présidentiel de Kinshasa.

BURKINA: 10 morts dans une «attaque terroriste» dans le Nord

Dix personnes ont été tuées dimanche à Sikiré, dans le nord du Burkina Faso, dans une «attaque terroriste», selon une source sécuritaire et un élu local.

«Une dizaine d'individus armés ont mené dans la matinée de dimanche une attaque terroriste dans le village de Sikiré», qui a fait «dix morts et deux blessés graves», a déclaré une source sécuritaire citée par l'AFP.

Sikiré est une localité située à une vingtaine de kilomètres d'Arbinda, dans la province du Soum, dans la région du Sahel, en proie à de fréquentes attaques terroristes. Selon un élu local de la commune d'Arbinda, joint depuis Ouagadougou, «les assaillants, armés de



kalachnikovs, ont fait plusieurs tours dans le village et ouvert le feu sur les habitants».

«Ils ont saccagé et incendié des boutiques et autres commerces et emporté des motocyclettes et un tricycle (tripteur)», a ajouté l'élu

sous le couvert de l'anonymat. «Toute la journée, les populations sont restées chez elles», gagnées par la «psychose de ces attaques qui se multiplient dans la zone», a-t-il dit.

Le 10 janvier, douze personnes avaient été tuées

dans le village de Gasseliki, localité située à une trentaine de kilomètres au sud d'Arbinda. Le Burkina Faso est confronté depuis quatre ans à des attaques terroristes de plus en plus fréquentes et meurtrières.

Depuis le 1er janvier, l'état d'urgence a été décrété dans 14 provinces (sur 45), réparties sur six régions ayant enregistré des actes terroristes.

Face à la multiplication des attaques terroristes, le président burkinabé Roch Marc Christian Kaboré a limogé début janvier le chef d'état-major des armées, puis remplacé les ministres de la Défense et de la Sécurité lors d'un remaniement dévoilé jeudi.

SYRIE:

Vers un retour de Damas à la Ligue arabe, appel à la fin des ingérences extérieures

Le retour de la Syrie au sein de Ligue arabe semble se préciser davantage après l'appel du secrétaire général de l'organisation panarabe, Ahmed Aboul Gheit, à mettre fin aux ingérences internationales et régionales dans la crise syrienne, alors qu'un tel retour reste tributaire d'un consensus parmi les Etats membres dont certains affichent encore une réticence.

A l'issue d'un entretien, dimanche au Caire, avec le nouvel émissaire des Nations unies en Syrie, Geir Pedersen, nommé à ce poste le 31 octobre dernier, le Secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, a appelé à mettre fin aux ingérences internationales et régionales dans les affaires syriennes, mettant en garde contre leurs conséquences négatives sur la résolution de la crise ayant frappé la Syrie depuis 2011.

Selon Aboul Gheit, ces ingérences n'ont fait que prolonger la durée de la crise, soulignant à cet égard l'importance de poursuivre l'action en faveur de la lutte contre le danger du terrorisme dans ce pays en vue de le réintégrer d'une façon définitive.

Il a également jugé nécessaire de parvenir à une solution pacifique qui répond aux aspirations du peuple syrien, garantissant au pays son intégrité régionale et qui permet de gérer d'une façon intégrée le drame humanitaire dont pâtissent des millions de Syriens pendant les huit dernières années.

Pour sa part, M. Pedersen qui a effectué, la semaine dernière, sa première visite à Damas, a présenté les principaux résultats des premiers contacts, effectués avec les différentes parties concernées par cette crise depuis sa nomination, faisant part de sa volonté de poursuivre le dialogue avec la Ligue arabe afin de s'informer sur sa vision et les développements de la position du monde arabe à l'égard de cette crise.

En parallèle, le président de l'Assemblée nationale jordanienne, Atef al-Tarawneh, dont le pays est favorable à la normalisation des relations avec Damas, a annoncé avoir convié son homologue syrien à une réunion interparlementaire arabe en mars à Amman.

«Ce n'est dans l'intérêt d'aucune partie de voir une Syrie fragmentée, déchirée, et où se déplacent en liberté des terroristes et des forces d'intervention extérieures», a déclaré M. Tarawneh, estimant que «tant que la Syrie est considérée comme profondément arabe et que nous prenons en compte la stabilité, les intérêts et



l'unité de son peuple, elle doit être présente».

Appel à un consensus arabe pour le retour de Damas

La Syrie, suspendue par la Ligue arabe fin 2011, sa réintégration fait aujourd'hui débat, et ce au moment où Damas a repris sa place après avoir vaincu les groupes terroristes et réinstauré l'autorité de l'Etat sur son territoire pays. Un consensus sur son retour au sein de l'organisation panarabe semble se préciser davantage, soulignent les observateurs.

A l'instar des Emirats arabes unis qui ont rouvert en décembre leur ambassade à Damas, après avoir coupé en 2012 leurs relations diplomatiques avec la Syrie, plusieurs pays arabes à savoir, l'Irak, le Liban et la Tunisie ont appelé à un retour des représentants du gouvernement syrien à la Ligue arabe. Pour Beyrouth, qui a abrité le Sommet économique arabe, la décision de la Ligue arabe de suspendre la Syrie était «une soumission aux ordres de l'Occident», appelant à «sa réintégration sans autorisation». «La Syrie doit être parmi nous, sans attendre une quelconque autorisation pour son retour. Et ce, afin de ne pas nous couvrir d'une honte historique en l'ayant suspendue sur un ordre étranger et en la réintégrant sur autorisation étrangère», a souligné le ministre libanais des Affaires étrangères,

Gebran Bassil. L'Irak par la voix de son chef de la diplomatie, Mohamed Ali al-Hakim, s'est aussi exprimé en faveur du retour de la Syrie dans les rangs de la Ligue arabe, mettant en exergue l'importance de la victoire sur le terrorisme en Syrie. «L'Irak soutient l'unité syrienne et son retour à son état naturel dans le monde et dans la région et son rétablissement au sein de la Ligue arabe», a-t-il déclaré.

De son côté, la Tunisie qui accueillera en mars le Sommet annuel de l'organisation panarabe, a estimé que la «place naturelle de la Syrie est dans le giron arabe», soulignant le poids et l'importance de ce pays, appelant les dirigeants des pays arabes lors de leur prochaine réunion, à décider de la manière de réintégrer la Syrie.

Par ailleurs, l'Arabie saoudite, semble encore réticente à une normalisation avec la Syrie et à sa réintégration au sein de l'organisation panarabe. Toutefois, Damas a indiqué qu'elle n'allait pas solliciter son retour. Le chef de la Ligue arabe a, pour sa part, fait allusion à un manque de «consensus» parmi les pays membres sur cette question.

«Quand il y aura un consensus arabe et qu'on sera sûr qu'il n'y a aucune objection (...) il n'y aura rien de plus simple que de mettre la question à l'ordre du jour d'une réunion», avait déclaré M. Aboul Gheit.

RIPOSTE AU MOUVEMENT DES GILETS JAUNES
Les "foulards rouges" défilent à Paris

Cherbal El-Mehdi

Ils ont finalement tenu la promesse de venir battre le pavé à Paris pour se faire entendre et dire «non à la violence» et défendre «le dialogue» et «la démocratie». Un peu comme le mouvement des Gilets jaunes qu'ils veulent stigmatiser, les Foulards rouges ont réussi à s'organiser en un laps de temps très court, en empruntant les canaux de la communication digitale et en fédérant de nombreux mouvements. La marche a donc regroupé près de 10000 personnes qui ont suivi le même parcours de la Nation à la Bastille dans la capitale française. Une action qui s'est déroulée dans le calme, avec également un service d'ordre propre et une maîtrise des slogans mis en avant, pour essentiellement, ne laisser transparaître aucune affiliation politique. Sur place, le reporter du journal Libération n'a remarqué «aucun signe d'appartenance partisane, comme demandé par les organisateurs. Les quelques élus macronistes présents ne se mettent pas en avant», écrit-il dans un papier mis en ligne le 27 janvier. L'initiative de cette marche revient à un sympathisant de La République En Marche de Toulouse, Laurent Soulié qui l'a lancée sur Facebook, soutenue juste après par les «Foulards rouges» un mouvement créé en réaction aux blocages. L'idée de cette manifestation a été lancée sur Facebook par un sympathisant LREM de Toulouse, Laurent Soulié. Elle a ensuite reçu le soutien des «foulards rouges», un groupe mis en place en novembre pour dénoncer les blocages causés par les Gilets jaunes. Il se dit qu'un accord a été conclu entre les différents groupes participants à la marche pour que cette marche ne soit pas «contre les Gilets jaunes» mais «pour la République et les institutions». D'après Théo Poulard, le vice-président des Foulards rouges, «ce n'est pas une manifestation contre les 'gilets jaunes' mais pour notre République et le respect des institutions. C'est une marche totalement apolitique. Chez nous, il y en a beaucoup qui ne supportent pas le président», lance-t-il, cité par le site liberation.fr.

Les observateurs ont néanmoins relevé quelques expressions qui mettent cette marche en rapport avec la majorité présidentielle. Des slogans hostiles ont été lancés contre Mélenchon et Marine Le Pen, les deux leaders politiques qui ont ouvertement soutenu les Gilets jaunes. La position de la Macronie a également été soulignée par la presse qui a constaté un «unanimité» dans un soutien certes gêné, mais déclaré à la marche. Les députés LREM qui ont intégré la marche se sont mis en arrière plan, tandis que les ministres qui ont soutenu la marche se sont abstenus de descendre dans la rue. Interrogé s'il allait battre le pavé, le jeune secrétaire d'Etat à l'éducation Gabriel Attal, a indiqué sur le site europe1.fr: «J'en ai très envie, mais je ne suis pas sûr que ce soit ma place». Invité de l'émission Le Grand Jury (RTL, Le Figaro et LCI), l'ancien socialiste Richard Ferrand, patron de l'assemblée nationale a fait savoir que la «marche et cette démarche ont toute ma sympathie, et pourtant je n'y participerai pas», peut-on lire dans un commentaire sur le site lemonde.fr. Pour mieux souligner le trait il a estimé «important de montrer qu'il y a des Français qui ont envie de faire passer un autre message que celui qu'on nous inocule à long terme de samedi depuis novembre».

AFGHANISTAN:

Le président afghan appelle à des pourparlers directs avec les talibans

Le président afghan Mohammad Ashraf Ghani a appelé lundi les talibans à cesser les combats et de s'engager dans des pourparlers de paix directs avec son gouvernement afin de trouver un règlement négocié à la crise prolongée que connaît le pays. «J'appelle les talibans à entamer des pourparlers sérieux sur le rétablissement d'une paix durable en Afghanistan», a-t-il déclaré dans un discours télévisé à l'issue de sa rencontre avec Zalmay Khalilzad, le représentant spécial des Etats-Unis pour la réconciliation afghane. M. Khalilzad, qui a eu six jours d'entretiens

la semaine dernière avec des représentants des talibans à Doha, la capitale du Qatar, s'est rendu ensuite à Kaboul et a informé dimanche le président Ghani de la teneur de ces discussions.

Selon certains médias, les Etats-Unis ont accepté à Doha de retirer leurs forces déployées en Afghanistan, tandis que les talibans pourraient annoncer un cessez-le-feu après que la Maison Blanche aura annoncé un calendrier de retrait de ses troupes.

Les autorités afghanes se plaignent d'avoir été exclues des discussions au Qatar et ont averti que tout

accord entre les Etats-Unis et les talibans nécessitait l'approbation de Kaboul.

«Nous ne voulons pas voir se répéter l'effondrement du régime de (Mohammad) Najibullah et nous sommes conscients des risques potentiels qui menacent le pays après la paix», a dit M.

Ghani, en commentant avec prudence cet accord conclu lors des négociations à Doha.

«Nous ne devons pas oublier que les victimes de la guerre actuelle sont des Afghans.

L'initiative de paix doit donc être aux mains des Afghans. Dans le même

temps, aucun Afghan ne veut que des forces étrangères demeurent dans son pays à long terme», a-t-il noté.

«Le peuple afghan et moi-même souhaitons la paix, mais il doit s'agir d'un processus dirigé et contrôlé par les Afghans», a souligné M. Ghani.

Les talibans ont à plusieurs reprises rejeté l'offre de négociations directes avec les autorités de Kaboul, affirmant qu'aucun dialogue ne serait engagé avec le gouvernement tant que des forces étrangères seront présentes sur le sol afghan.

APS

LE MINISTRE DES MOUDJAHIDINE, TAYEB ZITOUNI :

«Grève historique des 8 jours, un indicateur du sens de l'organisation et du génie des leaders de la Révolution»

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a déclaré, lundi à Alger, que la grève des 8 jours à laquelle avait appelé le Front de libération nationale (FLN) durant la Révolution était "un indicateur fort du sens de l'organisation et du génie de ses leaders".

Dans une allocution à l'occasion de la commémoration du 62e anniversaire de la grève des 8 jours (28 janvier-4 février 1957), M. Zitouni a indiqué que «cette grande grève révolutionnaire a été, de part ses motifs, sa méthodologie, son caractère général et ses résultats, un appui important à la Révolution et est un indicateur fort du sens élevé de l'organisation de des leaders».

Rappelant que l'appel à la grève faisait suite aux restructurations apportées par la charte du Congrès de la Soummam (20 août 1956), le ministre a estimé que «l'organisation minutieuse et la coordination parfaite» entre les responsables des six wilayas historiques pour mettre en application cette décision «montrent le génie des leaders de la Révolution» qui sont parvenus à mo-

biliser toutes les franges du peuple algérien.

Cette grève à laquelle a appelée le Comité de coordination et d'exécution (CCE) a prouvé également - de par l'élan et la large adhésion du peuple algérien à travers tout le pays - la grande solidarité, la cohésion et l'attachement du peuple à sa Révolution, au Front et à l'Armée de libération nationale (ALN), a-t-il ajouté.

Soulignant le rôle de la radio secrète «La Voix de l'Algérie combattante» dans la mobilisation et le recrutement à travers ses appels à la résistance adressés au peuple algérien durant «la semaine de lutte pacifique», qui a fait perdre à la France, a-t-il dit, la raison en l'amenant à recourir à tous les moyens de répression, de manipulation et de brouillage.

A cette occasion, le ministre des Moudjahidine

a appelé à la préservation et à la fidélité au message des Chouhada de la glorieuse Révolution en poursuivant dans la voie, tracée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, affirmant que l'Histoire retiendra les acquis réalisés durant les 20 dernières années et qui ont permis «d'asseoir les fondements de l'Etat de droit».

La cérémonie de commémoration du 62e anniversaire de la Grève historique des 8 jours a débuté par la récitation de la Fatiha à la mémoire des Chouhada et le dépôt d'une gerbe de fleur à Place de la Résistance à Alger Centre, et ce, en présence du wali d'Alger, Abdelkader Zoukh. Par la suite le ministre des Moudjahidine, accompagné du wali d'Alger, a inspecté le siège de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM).

APS



PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TAMANRASSET
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE IN SALAH
DIRECTION DELEGUEE DE LA REGLEMENTATION DES AFFAIRES
GENERALES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
N.F : 097411019021437

MISE EN DEMEURE N° 01

Eurl alhamra des construction gérant kaisari mahmoude domiciliée au cité almaamora w. Laghouat titulaire du marche n°02/2018 du 05/11/2018 lot n°03 : Réhabilitation et prolongement de la conduite de refoulement au niveau du rejet el barka et vu l'ODS N°48 du 15/11/2018 et mise en demeure pour reprendre et renforcer le chantier en moyenne humains et matériels dans un délais de 08 jours à compter de la premier parution dans les quotidiens nationaux .

Faute de quoi toutes les mesures coercitives seront prises à son encontre conformément a la réglementation en vigueur.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de M'sila
Daira de ben S'rour
Commune de Mohamed Boudiaf
(NIF 098428345037809)

Avis d'Infructuosité d'Appel d'Offres National Ouvert N° 01/2018

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire communal de la commune de Mohamed Boudiaf faire à connaissance tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres National Ouvert N° 01/2018 paru dans les journaux nationaux (Ouakt Aldjazair du 30/12/2018 et LE D K News du 30/12/2018) relatif à:

Ravitaillement des cantines scolaires en produits alimentaires de l'année 2019

Lot N° 01 : Ravitaillement des cantines scolaires en légumes et fruits.
Lot N° 02 : Ravitaillement des cantines scolaires en produits alimentaires générales.
Lot N° 03 : Ravitaillement des cantines scolaires en viandes Pouls et des Œufs.
Lot N° 04 : Ravitaillement des cantines scolaires avec du pain.

Qu'al'issue de l'analyse et l'évaluation des offres du 17/01/2019

Est déclaré Infructueux pour le motif suivant :les offres sont dépassés la couverture financier .

FESTIVAL INTERNATIONAL DU «SAMAÂ SOUFI» À SÉTIF : Nécessité de sortir des cercles étroits

L'art du «Samaâ soufi» constitue un «repos de l'âme» et doit nécessairement sortir des cercles étroits pour atteindre un public plus large, a estimé dimanche, Driss Boudiba, commissaire du festival international du Samaâ soufi de Sétif, organisé à la Maison de la culture Houari Boumediene, du 27 au 30 janvier en cours.

Dans une déclaration à l'APS à l'occasion du lancement de la 7^e édition du festival, ce même responsable a précisé que «cet art est caractérisé en Algérie par un auditoire restreint», se résumant à certains clubs et zaouias, ajoutant qu'il a besoin à cet effet, d'émerger au-delà de ces cercles étroits pour s'ouvrir au public car, selon lui, cet art procure du bien-être dans un cadre spirituel rassurant, loin des contradictions de la vie et de sa complexité.

M. Boudiba a également considéré que le festival international du Samaâ soufi représente «un outil efficace pour diffuser cette musique à tout le monde avec des instruments nouveaux et contemporains, de sorte que cet art spirituel ne se limite pas aux seuls musulmans, mais à toute l'humanité, sans distinction».

Il a souligné, dans ce contexte, que l'objectif à travers cette ma-

nifestation est de faire du Samaâ Soufi un «phénomène spirituel humain», éloigné de toutes les idéologies, car l'âme et les valeurs humaines sont une et indivisibles, partagées par tous à l'instar de l'affection, la beauté, la justice, la grandeur d'âme et l'estime de soi.

M. Boudiba a fait savoir, par ailleurs, que le Samaâ soufi en Algérie a des traditions et des racines profondes que les jeunes ont décidé d'adopter et de perpétuer, ajoutant que ce festival est une occasion pour les jeunes de laisser éclore leur talent en s'inspirant du florilège des airs du folklore algérien répandus dans tout le pays. Selon le commissaire de ce festival, le chanteur algérien a cet avantage de bénéficier de la diversité du caractère local algérien, qui l'aide à ne pas se fondre dans le chant international, lui permettant de pérenniser son art en le conjuguant à



des particularités typiquement algériennes pouvant embrasser la dimension humaine à l'échelle mondiale.

Chants spirituels du sénégalais Omar Niane en ouverture

Le (mouchid) sénégalais Omar Niane a marqué, dimanche, de son empreinte, la soirée d'ouverture de la 7^e édition du festival international du «Samaâ soufi» de Sétif, en emportant le public dans un univers aréolé de chants spirituels. Les amoureux du Samaâ Soufi étaient au rendez-vous de cet événement, accueilli pendant 4 jours par la Maison de la culture Houari Boumediene, avec une soirée d'ouverture animée par le chanteur sénégalais Omar Niane et les troupes «Achouak» de Béchar et «Darb El Houda» de Sétif, qui ont offert à un public conquis un bouquet varié de chants soufis. Cette mani-

festation culturelle a été entamée par la prestation remarquable du chanteur sénégalais Omar Niane qui a brillamment interprété les chants spirituels «Ahlan ya chahr El Mawlid», «Ya rassoul Allah Lil Allamin», «Tabibi» et «Kilini» (signifiant éloigne-toi de moi), concluant avec la chanson émouvante de «Talaâ El Badr Alaina», en totale communion avec le public. L'ouverture du festival international du Samaâ soufi s'est poursuivie avec la prestation attendue de la troupe locale «Darb El Houda», dont les 11 membres ont enchanté le public avec des chants interprétés avec grâce et élégance, à l'instar de «Ain Er-

rahma Mohamed» du patrimoine marocain, «Essohba Essaliha» du patrimoine algérien et «Allah Allah Allah Ya Mohamed», en plus d'un certain nombre d'Ibtihalat comme «Haram Ala Kalbi Mahabet Ghirkoum» et «Sakani Al Hawa Kaassan Safia oua Laitahou Lama Sakani». Cette première soirée a été clôturée par la troupe «Achouak» de Béchar, conduite par le chanteur Mohamed Chouaib, qui a envoyé l'assistance en déclinant un florilège de chants soufis avec un timbre sahraoui et naïli, comme «Assalat Ala Rassoul Allah», «Ouled Lajoued», «Loumeima» et «Salat Ala Mohamed Chafî Oumatihi».

COLLOQUE SUR MOHAMED ARKOUN À TIZI-OUZOU: La pensée de Arkoun en quête de «médiateurs actifs» dans nos sociétés

La pensée de Mohamed Arkoun a besoin de ½ médiateurs actifs dans nos sociétés pour servir à contrer les maux de la mondialisation, ont soutenu dimanche, à Tizi-Ouzou, les intervenants à la deuxième journée du colloque international dédiée à son œuvre. Appelant à ne pas ½ pousser le réalisme à son paroxysme, qui est le pessimisme « Ghaleb Bencheikh, président de la fondation de l'islam de France, a estimé que la pensée de Arkoun est ½ d'actualité plus

que jamais « rappelant ses concepts d'½ ignorance sacralisée», ½ ignorance institutionnalisée « auxquelles il a ajouté ½ l'ignorance complexe », qui ont contribué à susciter ½ l'islamophobie d'aujourd'hui « comme réaction. ½ Il nous faut un renouvellement naturel de la pensée de Arkoun qui est faite de déplacements et de dépassements pour pouvoir impacter nos sociétés, transcender ces situations figées que nous nous sommes créés de nous-mêmes et atteindre l'uni-

versel « a-t-il soutenu. Aïssa Kadri, enseignant-chercheur à l'Université Paris 8, a souligné pour sa part que la pensée de Arkoun est le fruit de ½ la distanciation vis-à-vis valeurs locales « et tendait du ½ spécifique à l'universel ». Ce qui lui a permis, a-t-il ajouté, de produire et de ½ prôner un discours moderniste en opposition aux discours traditionalistes et conservateurs ambiants dans une société sous domination d'un pouvoir colonial ». Insistant sur la dichotomie scientifique et

idéologique dans les positions du penseur, Abdelrezak Guessoum, président de l'association des Européens algériens, a confirmé, de son côté que le discours de Arkoun allait à contre sens du ½ discours dominant « parmi les élites musulmanes, rappelant, à cet effet, une de ses interventions lors d'un séminaire sur la pensée islamique organisée à Alger en 1985, qui avait suscité toute une journée de débats. Traitant de la compréhension du texte coranique, Arkoun, rappelle-

t-il, avait appelé au ½ dépassement de plusieurs notions telles la polygamie et la question de l'héritage de la femme ». Ce qui avait, a-t-il ajouté ½ bousculé les savants et théologiens présents dont Mohamed Al Ghazali, Cheikh el Boti, Chadli Nifer et Al Qaradhaoui ». Un diplôme d'honneur, à titre posthume, discerné au penseur par l'Assemblée populaire de wilaya, organisatrice de ce colloque a été remis à sa fille à la fin des travaux de ce colloque.

TECHNOLOGIE

HUAWEI: Des médias chinois dénoncent le limogeage de l'ambassadeur du Canada à Pékin

Des médias officiels chinois ont dénoncé lundi le limogeage de l'ambassadeur du Canada à Pékin, John McCallum, congédié durant le week-end après avoir déclaré que ce serait «très bien» pour son pays si Ottawa pouvait libérer une dirigeante d'entreprise détenue. John McCallum avait tenu la semaine dernière des propos controversés sur la demande américaine d'extradition visant la directrice financière du géant chinois des télécoms, Huawei Meng Wanzhou, selon l'AAP. Son arrestation en décembre à Vancouver a déclenché une crise diplomatique bilatérale. Mme Meng est suspectée par la justice américaine de complicité de fraude pour contourner les sanctions contre l'Iran. La Chine, pour sa part, reproche au Canada d'obéir aveuglément aux Etats-Unis, qui veulent, selon elle, enrayer le développement de Huawei dans un

but politique. La démission de M. McCallum, à la demande du Premier ministre Justin Trudeau, «révèle l'ingérence politique» depuis longtemps dénoncée par Pékin dans cette affaire, a estimé dans un éditorial le journal Global Times. Quelques mots d'un ambassadeur n'auraient pas eu d'influence sur des décisions de justice», analyse le quotidien. «La vérité est qu'ils étaient au courant de la géopolitique qui entoure l'affaire depuis le tout début», estime-t-il. Les Etats-Unis ont jusqu'au 30 janvier pour transmettre une demande officielle d'extradition aux autorités canadiennes. Depuis décembre, deux Canadiens ont été arrêtés en Chine, suspectés d'avoir mené des activités «menaçant la sécurité nationale». Un troisième a été condamné à mort pour trafic de drogue. Des initiatives largement perçues en Occident comme des «mesures de re-

présailles». Mercredi, John McCallum avait déclaré que la défense de la dirigeante chinoise disposait d'un «dossier très solide» pour s'opposer à son extradition. Il avait énuméré plusieurs points plaçant en sa faveur, notamment «l'implication politique (du président américain) Donald Trump». Ces propos peu diplomatiques avaient fait grand bruit au Canada et l'ambassadeur avait affirmé qu'il regrettrait ses déclarations. Mais selon le quotidien canadien Star Vancouver, M. McCallum a ensuite déclaré vendredi, en marge d'un repas caritatif, que ce serait «très bien» pour le Canada si Washington renonçait à demander l'extradition de Mme Meng.

Des déclarations embarrassantes pour Ottawa, qui répète depuis le début de l'affaire que le Canada respecte l'Etat de droit. «McCallum était simplement en train de

dire la vérité quand il a observé que Meng Wanzhou avait de solides arguments contre une extradition, qu'il a décrit avec justesse comme motivée politiquement», a dénoncé le journal China Daily.

Interrogé, le ministre chinois des Affaires étrangères s'est refusé lundi à commenter la démission de l'ambassadeur, la décrivant comme une «affaire intérieure du Canada».

«Ce que je veux signaler, c'est que l'affaire Meng Wanzhou n'est en aucun cas une simple affaire judiciaire», a indiqué lors d'un point presse régulier Geng Shuang, un porte-parole du ministère. «Il y a derrière tout cela de fortes visées politiques, et une manipulation politiques», a-t-il ajouté, appelant de nouveau Ottawa à libérer la dirigeante.

CHAMPIONNAT NATIONAL MILITAIRE DE COURSE D'ORIENTATION: 16 équipes en compétition à Cherchell (Tipasa)

Seize (16) équipes, représentant différentes unités et écoles de l'Armée nationale populaire (ANP), en plus des six (6) régions militaires du pays, ont pris part, lundi, au départ du Championnat national militaire de course d'orientation à l'Académie militaire « Houari Boumediène » de Cherchell (Tipasa). Les épreuves de la première journée de cette course d'orientation, ayant vu la participation de pas moins de 116 éléments de l'ANP, se sont déroulées sur un parcours moyen de 5000 mètres (messieurs et dames), en zone forestière, ont indiqué les organisateurs. La manifestation, ouverte par l'adjoint du commandant de l'Académie militaire de Cherchell, le général Noureddine Bouras, se poursuivra par l'organisation des épreuves de «longue distance» (messieurs) sur un parcours de 10.000 m, avant la clôture de ce championnat, jeudi, avec les épreuves de « relais », suivies de l'annonce des résultats finaux et des vainqueurs. Lors de son allocution à l'occasion, le général Bouras, qui a qualifié ce championnat de ½ rendez vous sportif annuel d'importance, a expliqué que la course d'orientation est une discipline qui se pratique, dans un milieu forestier, dont les contours sont ½ progressivement « découverts par le participant grâce à une boussole et une carte, dans un temps fixé à l'avance. Le général Bouras, qui s'exprimait au nom du commandant de l'Académie, le général-major Belkacem Bouafia, a, également, souligné l'importance, pour les éléments militaires, de maîtriser ce type d'exercice sportif, ayant une relation directe avec leurs missions, aux plans physique et psychique, expliquant, par là, l'intérêt particulier accordé par le Haut commandement de l'ANP pour cette discipline. Il a appelé, à cet effet, les participants à déployer les efforts nécessaires afin de démontrer leur niveau de maîtrise de la topographie, de la lecture de la carte et de l'usage de la boussole, afin d'atteindre les objectifs assignés, ayant permis, à l'issue, ½ la mise sur pied d'une équipe nationale militaire, qui prend part à diverses compétitions continentales et internationales. Ce Championnat national militaire est inscrit au titre du programme annuel des activités sportives et internationales pour l'exercice 2018/2019.

ATHLÉTISME : La 1^{re} journée «jeunes talents» de 2019 sera jumelée avec le Championnat national hivernal, le 8 mars à Biskra (FAA)

La première journée «jeunes talents sportifs» de l'année 2019, ouverte aux catégories U18 et U20 d'athlétisme sera jumelée avec le Championnat national hivernal seniors « Abdelkader Hammani », prévu le 8 mars prochain au stade du 18 février de Biskra, a-t-on appris lundi auprès de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). «Les U18 et les U20 commenceront ainsi à préparer le Championnat d'Afrique des Nations 2019», prévu du 16 au 20 avril, au stade Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), a-t-on encore appris de mêmes sources. Vingt et une (21) épreuves en U18 et 23 épreuves en U20, aussi bien chez les filles que chez les garçons, ont été sélectionnées par la Confédération Africaine d'Athlétisme (CAA) en vue de ces Championnats d'Afrique des Nations, qui seront marqués par la participation d'environ 54 pays. Dans la catégorie des cadets (U18), les jeunes athlètes seront en compétition dans 21 épreuves que sont : 100m à 200m à 400m à 800m à 1500m à 3000m à 5000m à 2000m steeple à 100/110m haies à 400m haies à 500m marche à l'heptathlon/décathlon à relais médley à longueur à hauteur à perche à triple saut - poids - disque à javelot et marteau. Chez les juniors (U20), ils rivaliseront dans 23 disciplines, à savoir : 100m à 200m à 400m à 800m à 1500m à 3000m steeple à 5000m à 10.000m à 100/110m haies à 400m haies à 4 x 100m à 4 x 400m à l'heptathlon/décathlon à 10.000m marche à poids à disque à javelot à marteau à longueur à triple saut à perche et hauteur. Après cette première journée «jeunes talents» à Biskra, les internationaux algériens auront la possibilité de parfaire leur préparation à l'occasion d'autres compétitions nationales, prévues dans la foulée, à commencer par la 2e journée «jeunes talents», prévue les 15-16 mars à Souk El Thénine (Béjaïa). Les 3e et 4e journées «jeunes talents» quant à elles se dérouleront à Alger, respectivement les 22-23 mars à Bordj El Kiffan et le 6 avril dans le même stade. C'est probablement à l'issue de cette dernière épreuve que la liste finale des représentants algériens à Abidjan sera arrêtée par la Direction technique nationale et par la Direction des jeunes talents.

APS

TENNIS / ALGÉRIE : Hydra AC, ou l'histoire d'un succès perpétuel

Le Tennis club d'Hydra (HAC), niché sur les hauteurs d'Alger, a toujours été depuis sa création un réservoir de champions qui ont marqué son histoire avec des résultats et succès sportifs inégaux et renforcé les rangs des différentes équipes nationales de la balle jaune.

Fondé en 1936, le HAC a hérité d'une longue tradition de club formateur de champions au fil des générations. Des athlètes de haut niveau qui étaient à l'origine de prestigieuses titres, trophées et distinctions tant sur le plan individuel que celui par équipes. Considéré depuis toujours comme une école de formation par excellence, le Tennis club d'Hydra peut se targuer de compter parmi les plus importantes infrastructures de la capitale dans la discipline avec sept courts dont un central, une salle de restauration et un vaste salon d'accueil.

Outre les résultats de ses talentueux tennismen et tennismen, le club a accueilli par le passé des compétitions nationales et d'autres d'envergure internationale, notamment le tournoi ATP en 1975, la prestigieuse Coupe Davis en 1977 lors de son premier déroulement en Algérie contre l'Iran, suivie d'une deuxième rencontre en 1990 face à l'Égypte. Si ce genre d'échéances ne se disputent plus en terre algérienne, le HAC marque toujours sa présence sur le volet compétitif en arbrant des tournois internationaux ITF destinés à la catégorie des juniors.

Des générations de champions

Inscrit au cœur de la dynamique du tennis national, ce grand club a connu, à différentes périodes, ses moments de gloire marqués par des générations de joueurs et joueuses au brillant palmarès issus

de sa célèbre école de formation. Parmi ces perles, on peut citer les Abdelhali et Kameil Boudjemline qui ont gravé leurs noms dans les archives du club et du tennis national.

Après la réforme sportive en 1977 et pendant presque deux décennies, le club a connu une période de grande stabilité pendant laquelle de brillants athlètes se sont distingués à haut niveau de pratique, parmi lesquels les frères Amier, Samir et Yacine, et leur soeur Aïcha, Djamel Boudjemline, Rabah Bouchabou et ses soeurs Warda et Nabila, Mohamed Baït, Sadri Gueche, Abdelhak Hamourlaïne et sa soeur Lamia, les cousins Harard (Wassil et Djamel), Amina Bennacer et Hodny Benzazzi.

Une succession de dirigeants dévoués et pleinement engagés envers la discipline a permis au club de vivre pleinement toutes ces époques riches en heureux événements tennistiques, notamment Mouloud Boutiche, Hassiba Hadj-Hamou, Ahmed Azzi et plus tard Mohamed Ammari.

Ce dernier, qui occupe actuellement le poste de secrétaire général de la Fédération algérienne de tennis (FAT), a été toujours considéré comme le "Wikipédia" du tennis



algérien, africain et même mondial. A son époque, le HAC ne cessait d'efforcer son palmarès par des titres nationaux, arabes, maghrébins et africains grâce à ses talentueux athlètes qui, souvent, se retrouvaient en finales de ces compétitions.

Azzi dévoile le secret de la réussite

Si le HAC a goûté à plusieurs reprises à la gloire, c'est grâce à "la formation et au sérieux" de tout le collectif, véritable secret de cette réussite, selon le président de l'Association sportive communale d'Hydra, Tahar Azzi.

"Le mérite revient en premier lieu à la formation que nous considérons comme notre clé de voûte. Nous avons toujours estimé que si le tennis à Hydra voulait garder sa touche, il doit impérativement mettre la formation en pôle position", a précisé Azzi à l'APS. Selon ce dernier, le HAC a toujours été entouré de gens "compétents" qui se donnent à fond sur le terrain pour faire passer le message aux jeunes athlètes qui rêvent d'emprunter le chemin de leurs aïeux, celui du succès.

Même si le HAC reste

aujourd'hui parmi les clubs qui ont marqué l'histoire de la balle jaune en Algérie, "Thémorragie de départ" de ses meilleurs jeunes joueurs et joueuses sous d'autres cieux ne s'arrête plus. "Il faut avouer que ces dernières années, nous avons constaté le départ de plusieurs athlètes vers d'autres clubs et associations et ce, en raison des moyens. Sachez que depuis que le HAC a rouvert ses portes en 2011, on survit uniquement avec les cotisations.

Youcef Rihane, l'un des jeunes champions pétris de qualités qui ont grandi au club, reste le meilleur exemple : il a quitté Hydra faute de moyens car on n'arrivait plus à le bien encadrer.

Il était difficile pour nous de lui offrir tout ce dont il a besoin, ce qui l'a poussé à changer d'air", a raconté Tahar Azzi. Et de conclure : "Maintenant, le plus important pour nous est que le budget soit reparti sur toutes les disciplines et non pas seulement sur le football qui se taille la part du lion. Nous travaillons pour avoir plus de moyens et de façon à garder nos jeunes talents parmi nos effectifs".

TENNIS : Les Algériennes Ibbou et Benaïssa ne figurent plus dans le classement mondial féminin (WTA)

Les joueuses de tennis algériennes Inès Ibbou et Amira Benaïssa, sans compétition depuis plusieurs semaines ont tellement régressé dans le classement mondial féminin qu'elles ont fini par sortir ce lundi, suivant la dernière publication de la World Tennis Association (WTA). A cause de ce manque de compétition, Ibbou (20 ans) et Benaïssa (29 ans) n'ont pas récolté, en effet, les points nécessaires pour se maintenir dans cette hiérarchie mondiale, qu'elles ont donc fini par quitter ce fin de mois de janvier.

Rien que pendant la semaine du 18 décembre 2018, Ibbou avait perdu 124 places, et depuis, elle n'a fait que poursuivre sa descente dans les abysses de la hiérarchie mondiale, tout comme sa compatriote Benaïssa, ayant donc fini par connaître le même sort qu'elle. Le manque de compétition a été fatal à l'Oranaise de 29 ans même dans le classement mondial du «double», puisqu'elle l'a quitté en cette fin de mois, tout comme cela a été le cas en «simple».

Une hiérarchie dans laquelle Benaïssa était la seule algérienne

à figurer, car Ibbou ne figurait que dans le classement du simple. Dans le haut de ce classement mondial féminin, la Japonaise Naomi Osaka s'est emparée de la première place, suite à sa victoire dans l'Open d'Australie. Elle devance ainsi la Tchèque Petra Kvitová (2e), qu'elle avait dominé en finale de cet Open d'Australie, disputée samedi à Melbourne. De son côté, l'ancienne N1 mondiale, la Roumaine Simona Halep a régressé au 3e rang, elle qui fut éliminée dès les 8es de finale à Melbourne.

La CAN-2019 reportée d'une semaine pour le ramadhan

Le lancement de l'édition 2019 de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2019) en Egypte a été reporté d'une semaine au 21 juin, en raison du ramadhan, a indiqué le directeur de la compétition.



La CAN-2019 se tiendra du 21 juin au 19 juillet, au lieu des dates initialement prévues du 13 juin au 15 juillet. Le tirage au sort aura lieu au Caire le 12 avril. «La Confédération africaine de football nous

a officiellement informés du report», a déclaré Mohamed Fadel, un ancien joueur chargé par la Fédération égyptienne de football (EFA) de superviser l'organisation de la CAN-2019 cité par l'AFP.

La décision a été prise à «la demande des pays du Maghreb, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie», qui souhaitaient un temps de repos pour leurs joueurs après la fin du ramadhan, a-t-il ajouté. En 2019, le

mois sacré de ramadhan doit avoir lieu de début mai à début juin. La CAN-2019, qui se déroulera pour la première fois en plein été, se jouera à 24 équipes contre 16 au cours des éditions précédentes.

CAN-2021:

Le président de la CAF ce lundi à Abidjan

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), le Malgache Ahmad Ahmad est attendu, ce lundi, à Abidjan, pour une visite de travail avec la fédération ivoirienne (FIF) et les responsables politiques et sportifs du pays dont le président Alassane Ouattara, sur le glissement des dates dans l'organisation des trois prochaines Coupes d'Afrique des nations (CAN), rapporte le site sportif-sportivoire.ci, citant le vice-président de la Fédération ivoirienne de football (FIF), Sory Diabaté. Selon la

même source, la visite du président de la CAF sera de nature à convaincre l'exécutif ivoirien à accepter le glissement des CAN qui l'obligera à accueillir l'édition 2023 à la place de celle de 2021 et trouver un compromis pour cela. La décision de la CAF sur ce glissement, comme soulignée par Ahmad Ahmad, avait été prise sur les motifs évoqués que les pays en question, que sont le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la Guinée, accusaient un retard dans la construction des infrastructures imposées dans le cahier de charges.

Spécifiquement pour la Côte d'Ivoire, il avait dénoncé l'absence d'aéroports, de routes et d'hôtels. Des travaux qui ne pouvaient être mis en place avant la phase finale de la CAN 2021, selon lui, a ajouté la même source. La Fédération ivoirienne de football (FIF) avait saisi le tribunal arbitral des sports (TAS) depuis la décision de la CAF de lui retirer l'organisation de l'édition de 2021 de la CAN, au profit du Cameroun. Une décision qui n'était pas du goût des responsables ivoiriens.

SUPERCOUPE D'AFRIQUE 2018:

L'ES Tunis- Raja de Casablanca le 29 mars à Doha

Le match de la Supercoupe d'Afrique 2018 entre les Tunisiens de l'ES Tunis et les Marocains de Raja Casablanca aura lieu le 29 mars à Doha (Qatar), a indiqué lundi la Confédération africaine de football (CAF).

La décision a été prise par le comité d'urgence de l'instance africaine réuni le 26 janvier au Caire sous la présidence de Ahmad Ahmad. Ce sera la première fois que cette compétition, qui oppose chaque année le

vainqueur de la Ligue des champions au détenteur de la Coupe de la Confédération, va se dérouler en dehors du continent africain.

L'ES Tunis a remporté la Ligue des champions d'Afrique aux dépens des

Egyptiens d'Al Ahly (défaite 3-1, victoire 3-0). De son côté, le Raja s'est adjugé la Coupe de la Confédération au détriment des Congolais de l'AS Vita Club (victoire 3-0, défaite 3-1).

LIGUE 1 FRANÇAISE DE FOOTBALL/ SANCTION :

L'Olympique Marseille écope d'un huis clos total

L'Olympique Marseille (Ligue 1 française de football) a écopé d'un huis clos total à titre conservatoire, en raison des incidents survenus contre Lille (1-2), vendredi dernier en championnat, a annoncé ce lundi la commission de discipline de la LFP, cité par L'Equipe. A la suite des incidents survenus vendredi, la commission de discipline de la LFP, réunie exceptionnellement ce lundi, a décidé de prononcer un

huis clos total à titre conservatoire du Stade Vélodrome de Marseille.

"En raison de la nature et de la gravité des faits", il a été décidé de mettre le dossier en instruction. Durant toute cette période, le club olympien devra donc jouer dans une enceinte vide. La prochaine rencontre à domicile des joueurs de Rudi Garcia est prévue le mardi 5 février face à Bordeaux (19h00). Face au LOSC, un pétard

lancé depuis les tribunes avait éclaté à proximité de joueurs et d'un juge assistant.

L'arbitre principal, Monsieur Delerue, avait décidé de renvoyer les deux équipes aux vestiaires pendant 38 minutes, avant d'autoriser la reprise du match, qui s'était ensuite déroulé dans le calme. Le club phocéen traverse depuis quelques semaines une mauvaise passe en Ligue 1, occupant la 8e place avec 31 points.

COUPE D'ALGÉRIE (1/8ES DE FINALE) :

MC Oran - NC Magra, ultime duel pour les quarts de finale

Le MC Oran et le NC Magra s'affronteront mardi au stade Ahmed-Zabana (17h00) pour décrocher le dernier billet qualificatif pour les quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football. Les deux clubs traversent une conjoncture différente dans leurs championnats respectifs.

Le MCO reste sur un match nul concédé à domicile dans le derby de l'Ouest face à l'USM Bel-Abbès (2-2). Un résultat qui a précipité le départ de l'entraîneur Omar Bellatoui, alors que le club ne compte que quatre points d'avance sur le premier reléguable l'USMBA. En revanche, le NCM a déjoué tous les pronostics pour sa première saison en Ligue 2, en s'emparant, à la surprise générale, de la tête du classement à l'issue de la 19e journée disputée le week-end dernier.

L'équipe de Magra, dirigée par l'entraîneur Amine Ghimouz, se rendra à Oran avec l'intention de piéger des Oranais, en proie au doute. Un match qui s'annonce, à priori équilibré et ouvert à tous les pronostics. Le vainqueur de cette confrontation, sera opposé en quarts de finale au CS Constantine, vainqueur en déplacement face au MB Rouissat (2-1). Sept formations, dont cinq évoluant en Ligue 1, ont déjà composé leur billet pour les quarts de finale qui se joueront en deux manches (aller : 19,20 février, retour : 26, 27 février).

Mardi 29 janvier :

Oran : MC Oran - NC Magra (17h00)

Déjà joués :

CR Belouizdad - SA Mohammadia	3-0
USM Annaba - CABB Arreridj	3-1
JSM Béjaïa - CRM Bouguirat	4-1
Paradou AC - USM El-Harrach	3-0
ES Sétif - USM Alger	3-1
MB Rouissat - CS Constantine	1-2
NA Hussein-Dey - MC Alger	1-0

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (GR. D) :

L'AS Vita Club très en verve avant d'affronter la JS Saoura

L'AS Vita Club, prochain adversaire de la JS Saoura lors de la 3e journée de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique, a conforté sa deuxième place au classement du championnat congolais de football, en s'imposant samedi à domicile face à la JS Bazano (2-0).

Il s'agit du troisième succès de rang pour l'ASVC en championnat, après avoir disposé en déplacement du FC Lubumbashi Sport (3-0) et à domicile de Motema Pembe (3-1).

L'AS Vita Club compte 41 points au compteur, à cinq longueurs du leader le TP Mazembe, vainqueur samedi à la maison de l'AC Rangers (3-0). Pour ses débuts en phase de poules, la formation congolaise s'est inclinée à Alexandrie face aux Egyptiens du Ahly (2-0), avant d'écraser à domicile les Tanzaniens de Simba SC (5-0) lors de la deuxième journée. De son côté, la JSS est mal partie pour assurer sa qualification pour les quarts de finale, après sa défaite à Dar es Salaam face à Simba SC (3-0) et son nul à Béchar face au Ahly (1-1).

LIGUE 1 DE FOOTBALL (19E JOURNÉE) :

Victoire du NAHD devant le CABBA (1-0)

Le NA Hussein-Dey s'est imposé devant le CA Bordj Bou Arreridj sur le score de 1-0 (mi-temps: 0-0), en match comptant pour la 19e journée de Ligue 1 Mobilis de football, disputé dimanche au stade du 20-Août-1955 (Alger). L'unique but de la partie a été inscrit par Faouzi Yaya (49e). Ce résultat permet aux «Sang et Or» (26 points) de remonter provisoirement à la 5e place, mais complique davantage la situation du CABBA (12e - 19 pts). Cette journée, amputée de deux matches non joués pour mauvais temps (terrain enneigé), se poursuit actuellement avec la rencontre CS Constantine - MO Béjaïa.

APS

INTER-RÉGIONS (GR. EST - MATCH EN RETARD) :

NRB Boudjelbana-MSP Batna aura lieu mardi

Mardi 29 janvier (14h00):

NRB Boudjelbana - MSP Batna

Déjà joué:

CRB Ain Yagout - ES Bouakeul	0-0
CB Mila - NRB Grarem	1-0
Olympique Magrane - Nasr El-Fedjoudj	0-0
ES Guelma - IRB Robbah	3-0
ES Besbes - IRB El-Hadjar	1-0
WM Tebessa - Hamra Annaba	2-0
MB Rouissat - CRB Dréan	2-0

Classement :

	Pts	J
1). MSP Batna	36	16
2). ES Guelma	34	17
3). IRB El Hadjar	31	17
4). MB Rouissat	30	17
5). WM Tebessa	26	17
6). CB Mila	25	17
7). NASRE Fedjoudj	24	17
--). ESB Besbes	24	17
9). O. Magrane	22	17
10). IRB Robbah	21	17
--). CRB Ain Yagout	21	17
--). ES Bouakeul	21	17
13). CRB Dréan	20	17
14). NRC Boudjelbana	18	16
15). NRB Grarem	13	17
16). Hamra Annaba	10	17

CHAMPIONNAT AMATEUR (GR. EST) :

Le programme de la 18^e journée

AB Chelghoum Laid - AB Merouana
CA Batna - US Tébéssa
MO Constantine - HB Chelghoum Laid
CR Village Moussa - CRB Ain Fekroun (Huis clos)
US Chaouia - USM Ain Beida (Huis clos)
CRB Kais - USM Khenchela
CRB Ouled Djellal - JSD Jijel
E Collo - AS Khroub

Classement :

	Pts	J
1). AS Khroub	35	17
2). USM Khenchela	31	17
3). CA Batna	27	17
--). MO Constantine	27	17
--). JSD Jijel	27	17
6). US Tébéssa	25	17
--). CR Village-Moussa	25	17
8). CRB Kais	24	17
9). AB Chelghoum Laid	22	17
10). CRB Ouled Djellal	21	17
11). CRB Ain Fekroun	20	17
12). US Chaouia	19	17
--). USM Ain Beida	19	17
14). HB Chelghoum Laid	18	17
15). E. Collo	12	17
16). AB Merouana	10	17

CHAMPIONNAT AMATEUR (GR. CENTRE) :

WR M'sila-CR Béni Thour programmé mardi à 14h00

Mardi :

WR M'sila - CR Béni Thour (14h00)

Déjà joué:

ES Ben Aknoun - ESM Koléa	2-0
JS Hai Djabel - RC Boumerdès	1-0
NT Souf - IB Lakhdar	1-0
AR Ouargla - CRB Ain Oussera	1-0
WA Boufarik - RC Arbaa	2-2
IB Khemis El Khechna - NARB Réghaia	0-1
US Béni Douala - NRB Touggourt	0-0

Classement :

	Pts	J
1). ES Ben Aknoun	38	18
2). USB Douala	35	18
3). RC Arbaa	34	18
4). NT Souf	32	18
5). ESM Koléa	25	18
--). IB Lakhdar	25	18
--). NRB Touggourt	25	18
8). CR Béni Thour	24	17
9). CRB Ain Oussera	23	18
--). IBK El Khechna	23	18
11). NARB Réghaia	22	18
12). RC Boumerdès	21	18
13). WA Boufarik	18	18
14). AR Ouargla	17	18
15). JS Hai Djabel	16	18
16). WR M'sila	9	17

LIGUE 1 DE FOOTBALL (19^E JOURNÉE) : Le CSC bat le MOB (1-0) et monte sur le podium

Le CS Constantine a pris le meilleur sur le MO Bejaia (1-0), score acquis à la mi-temps, en match comptant pour la 19e journée de Ligue 1 Mobilis de football, disputé dimanche au stade du Chahid Hamlaoui (Constantine).



Le but a été inscrit par Debbari (19e CSC) pour le CSC. Cette victoire permet aux Constantinois de rejoindre le MC Alger à la 3e place avec un total de 28 pts, mais enfonce beaucoup plus, les «Crabes» dans la zone de turbulence où ils se trouvent à la 12e place avec 19 points en compagnie de l'USM Bel-Abbès, et du CABB Arreridj.

Dans l'autre match joué ce dimanche, le NA Hussein-Dey s'est imposé devant le CA Bordj Bou Arreridj, grâce à une réalisation de Faouzi Yaya (49e). Cette journée a été amputée de deux matches non joués pour mauvais temps (terrain enneigé) à savoir: DRB Tadjenanet - CR Belouizdad et ES Sétif - MC Alger.

Résultats:

NA Hussein-Dey - CABB Arreridj 1-0

CS Constantine - MO Béjaia 1-0

Déjà joué:

MC Oran - USM Bel-Abbès 2-2
JS Kabylie - AS Ain M'lila 1-1
Olympique Médéa - Paradou AC 0-1
USM Alger - JS Saoura 2-0
DRB Tadjenanet - CR Belouizdad (Non joué)
ES Sétif - MC Alger (Non joué)

Classement

	Pts	J
1). USM Alger	40	19
2). JS Kabylie	36	19
3). MC Alger	28	18
--). CS Constantine	28	18
5). Paradou AC	27	19
6). NA Hussein-Dey	26	18
7). ES Sétif	24	17
--). JS Saoura	24	18
9). MC Oran	23	19
10). O. Médéa	22	19
11). AS Ain M'lila	20	18
12). CABB Arreridj	19	19
--). MO Béjaia	19	19
--). USM Bel-Abbès	19	19
15). DRB Tadjenanet	17	17
16). CR Belouizdad	13	18

NDLR : ce classement prend en considération la victoire de l'AS Ain M'lila face au CR Belouizdad sur tapis vert (3-0) et la défalcation de 3 points à ce dernier.

MAROC :

L'entraîneur Juan Carlos Garrido quitte le Raja Casablanca

Le Raja Casablanca s'est séparé lundi de son entraîneur espagnol Juan Carlos Garrido en raison des «dysfonctionnements techniques» que connaît le club, a annoncé le club marocain dans un communiqué. Cette séparation intervient deux jours après la défaite du Raja face aux Tunisiens de l'Etoile Sportive du Sahel (0-2) en Coupe arabe des clubs. En championnat, le Raja pointe à la 5e place mais avec deux matches en retard. La décision de «divorce» a été officialisée à l'issue d'une réunion entre la direction du

Raja et le coach espagnol, qui portait sur la «situation» actuelle du club marquée par des «dysfonctionnements techniques importants ayant impacté négativement la cohésion et les résultats» de l'équipe. Les anciens internationaux marocains Youssef Safri et Bouchaib El Mbarki assureront l'intérim «en attendant l'arrivée d'un nouvel entraîneur», ajoute le Raja dans un communiqué diffusé sur sa page Facebook. Grand rival du Wydad Casablanca, le Raja est l'un des clubs marocains les plus titrés, tenant du titre de la Coupe

de la CAF 2018 et triple vainqueur de la Ligue des champions d'Afrique. Juan Carlos Garrido, 49 ans, est arrivé sur le banc du Raja en juin 2017. Auparavant, il s'est fait connaître en conduisant en 2011 le club de Villarreal jusqu'à la quatrième place du Championnat d'Espagne, surnom de qualification pour le tour préliminaire de la Ligue des champions. Il a par la suite entraîné le FC Bruges en Belgique, le Betis Séville en Espagne, Al Ahly SC en Egypte et l'Etifaq FC en Arabie Saoudite.

CROATIE :

La justice abandonne ses charges contre Lovren

Un tribunal de Zagreb a décidé lundi d'abandonner les poursuites contre le défenseur croate du FC Liverpool Dejan Lovren, accusé de faux témoignage dans un procès lié à la corruption. Début décembre dernier, la justice croate avait également abandonné ses charges contre la super-

star du Real Madrid Luka Modric, accusé du même délit. Lovren, 29 ans, a été inculpé en septembre dernier de faux témoignage au procès de l'ancien patron du Dinamo Zagreb et éminence grise du football croate Zdravko Mamic.

Lovren avait témoigné sur son transfert du Di-

namo Zagreb à Lyon, au procès de Mamic en 2017. Le tribunal municipal de Zagreb "a, le 25 janvier, rejeté l'inculpation (...) contre Lovren", indique un communiqué de cette instance. Le parquet peut porter plainte contre cette décision. Mamic a été condamné en juin dernier à six ans et demi

de prison pour corruption portant sur des millions d'euros. Il a fui la Croatie et se trouve actuellement en Bosnie voisine. Tout comme Luka Modric, sacré Ballon d'Or 2018, Lovren a fait partie de la sélection nationale croate vice-championne du monde l'été dernier en Russie.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (1^{RE} JOURNÉE) :

Des arbitres soudanais pour NAHD-Petro Atlético

Un trio d'arbitres soudanais sous la conduite d'El-Fadil Mohamed Hussein dirigera la rencontre NA Hussein-dey - Petro Atlético (Angola), prévue le 3 février à 20h00 au stade 5-Juillet (Alger) dans le cadre de la première journée de la phase de poules de la

Coupe de la Confédération de football, a indiqué lundi la CAF.

Le directeur de jeu Mohamed Hussein sera assisté dans sa mission par ses deux compatriotes, Mohamed Abdallah Ibrahim et Omer Hamid Mohamed Ahmed.

Le NAHD s'est qualifié pour la

première fois de son histoire à la phase de poules de la Coupe de la Confédération aux dépens de Li-byens du Ahli Benghazi.

L'autre match du groupe D opposera les Kényans de Gor Mahia et les Egyptiens du Zamalek le 3 février à 16h00 à Nairobi.

JESSE LINGARD LANCE UN DÉFI À LIVERPOOL

« La prochaine fois contre Liverpool? On va gagner ! », a-t-il lancé. Les deux équipes se rencontrent seulement le 24 février, mais le cœur y est. Fort de huit victoires consécutives depuis l'arrivée d'Ole Gunnar Solskjær sur le banc, les Red Devils peuvent désormais défier le premier du championnat.



HAZARD RÉPOND À SARRI

Eden Hazard a participé à la qualification de Chelsea pour la finale de la Carabao Cup jeudi soir, face à Tottenham (0-1, 2-1, 4-2 t.à.b) en inscrivant le second but des Blues. Le Belge, particulièrement en vue lors de cette rencontre, a même été élu homme du match. A l'issue de cette rencontre, l'ancien

lillois a été interrogé quant aux propos tenus par Maurizio Sarri, son entraîneur, mercredi en conférence de presse. Titillé par l'Italien sur son manque de leadership, Hazard n'a pas souhaité jeter de l'huile sur le feu : "Pour être honnête, je m'en fiche. Je viens de jouer au football, peu importe ce que le manager a dit. Je me concentre juste sur cette équipe et je veux toujours faire le meilleur pour cette équipe, aujourd'hui je l'ai fait et je suis juste heureux". Une chose est sûre, le coach des Blues a dû apprécier la réponse de son joueur sur la pelouse de Stamford Bridge.

Benzema : «Je suis un 9 avec l'âme d'un 10»

L'attaquant français Karim Benzema, auteur d'un doublé hier sur le terrain de l'Espanyol Barcelone, s'est exprimé en zone mixte après la rencontre.

Grande prestation face à l'Espanyol : « Je me sens en confiance, je me sens bien. »

La victoire : « C'était un bon match avec de l'intensité, des buts et de belles actions. C'est agréable de voir le Real Madrid comme ça. »

Blessure au poignet : « Pour le moment, je ne vais pas me faire opérer. Mon doigt me fait mal, mais sur le terrain je ne pense qu'au football. C'est comme ça que la douleur passe, mais c'est vrai que mon doigt me fait souffrir. »

Son meilleur match de la saison ? « Je ne sais pas. Chaque match je veux donner plus et montrer de belles choses dans le jeu, marquer des buts, faire des passes décisives, un peu de tout... Les gens demandent à un attaquant de mettre des buts, mais je pense que je suis un 9 avec l'âme d'un 10. »

L'amélioration de l'équipe : « C'est ce que nous recherchons et nous devons continuer comme ça, avec cette envie. Nous avons retrouvé de l'intensité. Nous devons montrer à chaque match que nous sommes les meilleurs. »

ALLEGRI CONFIRME LE DÉPART DE BENATIA

En manque de temps de jeu à la Juventus Turin, l'international marocain Mehdi Benatia a bel et bien obtenu gain de cause. Présent samedi en conférence de presse, l'entraîneur bianconero Massimiliano Allegri a confirmé le départ imminent du défenseur central de 31 ans pour Al-Duhail au Qatar. "Benatia a choisi de partir et il ira au Qatar. Les dirigeants ont évalué et accepté sa demande de quitter le club. Garder un joueur qui veut partir n'a aucun sens. Benatia a fait des belles choses avec nous et ça ne me plaît pas vraiment de le voir partir, mais nous n'avons pas pu le convaincre", a expliqué le technicien. Dans le Golfe, le Lion de l'Atlas percevra un salaire net de 5 M€ par saison.



ZOLA JUGE LA PREMIÈRE DE HIGUAIN

Prêté par la Juventus Turin durant ce mercato hivernal (en savoir plus), Gonzalo Higuain a disputé son premier match avec Chelsea, hier face à Sheffield Wednesday en FA Cup (en savoir plus). Après la rencontre, Gianfranco Zola a dressé le bilan des premiers pas de l'attaquant argentin, devant les médias. "Je suis satisfait de lui. Il va aller de mieux en mieux. Il a besoin de s'entendre avec les autres", a indiqué l'adjoint de Maurizio Sarri. Titulaire au coup d'envoi, l'ancien Madrilène a été remplacé par Olivier Giroud à la 82e minute.

DAVID LUIZ DEVRAIT PROLONGER

Avec un contrat terminant en juin, le défenseur central de Chelsea, David Luiz pourrait finalement prolonger son contrat d'une saison comme l'annonce A Bola et rester à Londres jusqu'en 2020. Alors que l'ancien joueur du Paris Saint-Germain souhaitait dans un premier temps, deux années supplémentaires à son contrat, la difficulté de discuter et négocier avec les dirigeants des Blues ont visiblement eu raison du défenseur central. David Luiz serait décidé à parachever cette prolongation grâce à la très bonne relation qu'il entretient avec son entraîneur, Maurizio Sarri qui lui a redonné une place de choix dans le groupe de Chelsea depuis le début de la saison.



Décès du président du Conseil constitutionnel Mourad Medelci

PRÉSIDENT BOUTEFLIKA: L'Algérie perd en la personne de Medelci l'un de ses grands hommes

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a adressé, hier, un message de condoléances à la famille du défunt Mourad Medelci, décédé lundi, dans lequel il a affirmé que l'Algérie perdait avec sa disparition «un de ses grands hommes». «Louanges à Dieu, à la volonté duquel nous ne pouvons que nous résigner car nul n'est éternel. Mais, il nous peine de perdre notre frère Mourad Medelci, un des grands hommes de l'Algérie qui a accompli avec abnégation et dévouement ses missions dans le processus d'édification de l'Etat algérien moderne, à travers les différents postes de responsabilité qu'il a eus à assumer, notamment aux ministères des finances et des Affaires étrangères, mais aussi à la tête du Conseil constitutionnel», a écrit le Chef de l'Etat dans son message. «D'un caractère affable, conciliant et amène, le défunt, connu également pour sa modestie et son dévouement, savait écouter et convaincre, ce qui lui valut respect et considération de ses collaborateurs dans toutes les institutions qu'il dirigea», a encore écrit le président de la République. «L'Algérie perd en la personne de Mourad Medelci, un de ses grands hommes qui a accompli avec abnégation et dévouement ses missions, une sommité dont les valeurs humaines, la finesse et l'intelligence politique ont grandement contribué au processus d'édification du pays», lit-on dans le message. «Je ne saurais me consoler de la disparition d'un frère aimant et d'un ami dévoué pour son pays. Le souvenir des hommes de la trempe de Mourad Medelci demeure vivace dans les cœurs et ses actions gravées dans les mémoires», a-t-il ajouté. «Je prie Dieu d'entourer le défunt de Sa Sainte miséricorde, de l'accueillir en Son vaste paradis aux côtés de ceux qu'Il a gratifiés de Ses bienfaits et entourés de Sa grâce éternelle. Je prie Dieu également d'assister ses proches et compagnons dans leur douleur, de leur accorder sérénité et quiétude».



Le défunt Mourad Medelci inhumé au cimetière de Ben Aknoun à Alger



Le président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, décédé hier à Alger à l'âge de 76 ans, a été inhumé cet après-midi au cimetière de Ben Aknoun à Alger. Les obsèques se sont déroulées en présence, notamment du président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mouad Bouchareb, du Premier ministre, Ahmed Ouyahia, du conseiller du président de la République, Saïd Bouteflika et du Secrétaire général de la présidence, Habba El-Okbi ainsi que de hauts responsables de l'Etat, des membres du gouvernement, des personnalités politiques et nationales et des proches du défunt, ainsi que des représentants du corps diplomatique accrédité en Algérie. Plusieurs responsables et personnalités nationales, à l'instar du président du Haut conseil islamique (HCI), Bouabdallah Ghlamallah et le responsable de la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), Ali Haroun, ont, pour leur part, salué les qualités du défunt, affirmant qu'il «a servi loyalement sa patrie» dans tous les postes de responsabilité qu'il a occupés tout au long de son parcours professionnel. Né le 30 avril 1943 à Tlemcen, le défunt a occupé plusieurs hautes fonctions au sein de l'Etat, dont celle de président du Conseil constitutionnel depuis 2013.

Licencié en Sciences économiques de l'Université d'Alger (1966), le défunt avait dirigé plusieurs Groupes publics, avant d'être désigné directeur général de la Société nationale des tabacs et des allumettes (SNTA) en 1980, puis secrétaire général du ministère du Commerce jusqu'en 1988. Durant la même année, il a été promu ministre du Commerce, un poste qu'il avait quitté en 1989. Il a effectué son retour au sein de l'Etat en tant que ministre délégué au Budget (1991-1992) avant de reprendre son poste de ministre du Commerce (1999-2001), puis ministre des Finances (2001-2002). Par la suite, il a rejoint la présidence de la République pour un poste de conseiller (2002-2005). Le défunt a été nommé une nouvelle fois ministre des Finances (2005-2007) et, par la suite, ministre des Affaires étrangères (2007-2013) avant de terminer sa carrière comme président du Conseil constitutionnel (2013-2019). Medelci a, également, été vice-président de la Fondation Emir Abdelkader (1996), membre fondateur de l'Association pour les relations internationales (1997), président fondateur de l'Association pour la promotion de l'éco-efficacité et de la qualité en entreprise (1998) et membre du Panel des Eminentes personnalités africaines chargées de superviser le Mécanisme d'évaluation par les Pairs (MAEP) entre 2003 et 2005.

Un grand homme qui a loyalement servi l'Algérie

Les présidents du Conseil de la Nation, Abdelkader Bensalah, et de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mouad Bouchareb, ont adressé des messages de condoléances, à la famille du défunt, Mourad Medelci, président du Conseil Constitutionnel, décédé lundi, affirmant que l'Algérie venait de perdre l'un de ses grands hommes qui l'ont loyalement servi à tous les postes de responsabilité.

Dans son message, le président du Conseil de la Nation, Abdelkader Bensalah a écrit «nous perdons un homme dont les qualités et les valeurs ont rehaussé son long et riche parcours et lui ont valu de compter parmi les grands hommes qui ont loyalement servi l'Algérie à tous les postes de responsabilité», mettant en avant «sa modestie qui forçait le respect et l'admiration». «C'est avec une profonde affliction que nous faisons nos adieux à un ami et un frère qui a voué sa vie au service de la patrie, priant Dieu, Tout-puissant, de lui accorder Sa sainte miséricorde et de

l'accueillir en Son vaste paradis aux côtés de ceux qu'Il a comblés de Ses bienfaits et entourés de Sa grâce éternelle et d'assister sa famille et de lui donner courage et sérénité», a ajouté M. Bensalah. De son côté, le président de l'APN a rappelé que le feu Mourad Medelci «partant de son amour sincère pour l'Algérie et de son abnégation à son service», a contribué à l'édification de l'Etat à travers les différents postes qu'il a occupés, rappelant que le défunt «après avoir participé à la Guerre de libération nationale a contribué à bataille de l'édification d'une Algérie forte, développée, stable et prospère». «Le nationalisme qui l'a caractérisé tout au long de son parcours demeurera à jamais présent dans nos esprits, de même que restera inoubliable le souvenir qu'il a laissé à tous ceux qui ont travaillé avec lui», a ajouté M. Bouchareb avant de présenter à la famille du défunt, en son nom personnel et au nom de l'ensemble des membres de l'APN, ses sincères condoléances et sa profonde compassion».

La ministre de la Justice française, M^{me} Nicole Belloubet présente les condoléances du gouvernement de son pays

La ministre de la Justice française, Nicole Belloubet, a présenté, hier à Alger, les condoléances du gouvernement français, suite au décès du président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, qualifiant ce dernier d'«homme politique important». «J'ai appris avec beaucoup de tristesse et d'émotion le décès du président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, Je voudrais, ici, témoigner de la tristesse du gouvernement français et présenter mes condoléances aux autorités et peuple algériens, ainsi qu'aux membres du Conseil constitutionnel et sa famille», a-t-elle déclaré à la presse, en marge de sa visite au siège de la Direction



générale de la Modernisation de la Justice. Qualifiant le défunt d'«homme politique important pour l'Algérie», elle a rappelé avoir «eu l'honneur de le rencontrer en 2017 lorsqu'il l'avait invitée à participer au colloque sur l'introduction de l'exception d'inconstitutionnalité en Algérie» ainsi que dans d'autres occasions où elle a pu «dialoguer avec lui», a-t-elle ajouté.

M.Ouyahia : «Le défunt Medelci s'est dévoué au service de sa patrie»

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a adressé un message de condoléances à la famille du président du Conseil constitutionnel, Mourad Medelci, décédé lundi matin, dans lequel il a mis en avant les qualités du défunt «qui s'est dévoué au service de sa patrie» à travers les nombreux postes politiques et ministériels qu'il a assumés avec «talent et mérite». Le Premier ministre a salué le dévouement de feu Mourad Medelci «au service de son pays à travers les nombreux postes politiques et ministériels qu'il a assumés avec talent et mérite

avant d'occuper le poste de président du Conseil constitutionnel jusqu'à son décès». S'adressant à la famille du défunt, M. Ouyahia a écrit «en partageant votre peine et votre tristesse, je ne puis face à la volonté d'Allah que vous exprimer mes vives condoléances et vous dire toute ma compassion, implorant le Tout Puissant d'accorder au défunt sa sainte miséricorde et de l'accueillir en son vaste paradis et de vous rétribuer pour sa perte et de vous accorder patience et consolation», a conclu M. Ouyahia dans son message.

Le Conseil constitutionnel devrait se réunir pour prendre acte du décès de son président

Le Conseil constitutionnel devrait se réunir sous la présidence de son vice-président, Mohamed Hachi, pour prendre acte du décès de son président, Mourad Medelci, et informer le président de la République, conformément au règlement intérieur de cette institution. En effet, l'article 81 du règlement intérieur du Conseil stipule, qu'en cas de décès ou de démission du président du Conseil constitutionnel, le Conseil se réunit sous la présidence

du vice-président et en prend acte». Le même article énonce également que «le président de la République en est immédiatement informé». Mourad Medelci est décédé lundi tôt le matin à Alger des suites d'une maladie. Né le 30 avril 1943 à Tlemcen, le défunt a occupé plusieurs hautes fonctions au sein de l'Etat, dont celle de président du Conseil constitutionnel depuis 2013. Licencié en Sciences économiques de l'Université d'Alger (1966), le défunt

avait dirigé plusieurs Groupes publics, avant d'être désigné directeur général de la Société nationale des tabacs et des allumettes (SNTA) en 1980, puis secrétaire général du ministère du Commerce jusqu'en 1988. Durant la même année, il a été promu ministre du Commerce, un poste qu'il avait quitté en 1989. Il a effectué son retour au sein de l'Etat en tant que ministre délégué au Budget (1991-1992) avant de reprendre son poste de ministre du Com-

merce (1999-2001), puis ministre des Finances (2001-2002). Par la suite, il a rejoint la présidence de la République pour un poste de conseiller (2002-2005). Le défunt a été nommé une nouvelle fois ministre des Finances (2005-2007) et, par la suite, ministre des Affaires étrangères (2007-2013) avant de terminer sa carrière comme président du Conseil constitutionnel (2013-2019). Medelci a, également, été vice-président de la Fondation Emir Abdelka-

der (1996), membre fondateur de l'Association pour les relations internationales (1997), président fondateur de l'Association pour la promotion de l'éco-efficacité et de la qualité en entreprise (1998) et membre du Panel des Eminentes personnalités africaines chargées de superviser le Mécanisme d'évaluation par les Pairs (MAEP) entre 2003 et 2005. L'enterrement aura lieu lundi après la prière du Dohr au cimetière de Ben Aknoun à Alger.